

## Conférence CCT CFF

La première conférence CCT après le début des négociations a décidé que les garanties de salaires ne sont pas négociables.

Pages 2 et 3

## Salaires minimaux dans les bus

Les sous-traitants doivent aussi respecter la nouvelle directive de l'OFT fixant notamment un salaire minimum de 58 300 fr. par année.

Page 5



## Evi Allemann

La conseillère nationale parle d'armée et de transports.

Pages 6 et 7

## Salaire minimum à 4000 francs

# Qu'on arrête de nous tondre

### Le 18 mai prochain, les Suisses se prononcent sur l'initiative pour un salaire minimum à 4000 francs.

Que ce soit dans la vente, la coiffure, le nettoyage et même dans les transports, plus de 300 000 personnes ne parviennent pas à joindre les deux bouts en Suisse en travaillant à plein temps. Les opposants au salaire minimum reviennent avec leurs arguments mensongers habituels, à commencer par les pertes d'emplois qu'aucun pays ayant introduit un salaire minimum n'a constatées. En Suisse romande, la comparaison trompeuse avec le SMIC français joue avec les peurs du personnel.

En fin de compte, il est surtout question de dignité.



Dossier en pages 10 à 12

La coiffure fait partie des branches où les salaires de base sont inférieurs à 4000 fr.

## Ça bouge à la CGN

Nouveau capitaine, changement de président de section, **contact.sev** met en lumière les nouveautés à la CGN en ce début de printemps. Un Basque se retrouve à la tête de la section VPT Lac Léman que vient de quitter Patrick Schaffner après 9 ans de présidence. Le comité voit affluer du sang neuf et Claude-Alain Debonnaire a été assermenté capitaine.

Pages 14 et 15

## Crossrail

# Le SEV maintient la pression

Les mécaniciens de locomotives Crossrail qui devront travailler à Brigue avec des salaires de crève-la-faim exigent plus de clarté. Ils ont donné mandat aux syndicats SEV et UIL afin qu'une demande formelle soit adressée à Crossrail pour entamer des négociations CCT. Simultanément une plainte est adressée à l'Office fédéral des transports qui est l'autorité de surveil-

lance. L'OFT doit maintenant se prononcer sur le respect par Crossrail des conditions usuelles de la branche. Crossrail a offert des salaires de 3350 francs (après formation) à des mécaniciens italiens, soit 2000 francs de moins par mois que ce que perçoivent des mécanos en Suisse.

Page 13

## EDITO

### Le 1<sup>er</sup> Mai tombe à point nommé

Il y a des villes où le 1<sup>er</sup> Mai est un jour férié avec tout le tralala. A l'instar de Zurich, où la manifestation prend déjà ses quartiers le soir précédent tandis que le plus grand cortège du pays envahit les rues de la cité lors de la Fête du travail. Des orateurs et oratrices étrangers qui ont tout particulièrement rendu service à la cause ouvrière sont de la partie.

Mais il y a d'autres endroits en Suisse où la notion de « Jour du travail » a un double sens – puisque nos collègues doivent justement travailler toute une journée avant de se rassembler en fin d'après-midi.

Quelle que soit la réalité des travailleurs, le 1<sup>er</sup> Mai reste la grande journée du mouvement ouvrier où nous pouvons afficher notre force et notre union. Et cette année, le 1<sup>er</sup> Mai tombe à point nommé, juste avant la votation sur le salaire minimum – l'une de nos revendications centrales. Le moment idéal pour réunir toutes nos forces, deux semaines avant le scrutin.

L'union fait la force. Cette devise est particulièrement valable cette année: jusqu'au 18 mai et bien sûr au-delà.

Giorgio Tuti, président SEV

## EN VITESSE

**Walter Buchmann  
nouveau président**

■ Fin juin 2014, Fritz Augsburger quittera ses fonctions de président de la commission du personnel Infrastructure. L'actuel secrétaire Walter Buchmann a été désigné pour lui succéder par les membres de la CoPe Infrastructure. Walter Buchmann est secrétaire depuis 14 ans et vice-président de la CoPe Groupe depuis trois ans.

Michele Corleto a été nommé au poste vacant de secrétaire. Le vice-président de la CoPe Infrastructure demeure Patrick Bellon, comme auparavant. Denise Engel est la nouvelle responsable du groupe de travail Participation.

**Votations du 18 mai**

■ Recommandations de l'USS:

OUI au salaire minimum et à la médecine de famille, NON aux Gripen et à l'interdiction professionnelle des pédophiles

Inutile, comme on le comprendra, de revenir sur le oui évident de l'USS à sa propre initiative populaire sur les salaires minimums. L'USS refuse par contre l'achat de Gripen. Une appréciation raisonnable des dangers que la Suisse court à moyen terme permet de conclure que notre pays n'a pas besoin d'un nouvel avion de combat. Mais l'USS fait surtout observer que les milliards dépensés pour ces nouveaux avions vont manquer ailleurs. Et précisément là où on en a un besoin plus urgent.

L'USS dit également non à l'initiative populaire qui demande que les pédophiles fassent l'objet d'une interdiction professionnelle. Cette initiative est trop vague et va à l'encontre de principes qui sont à la base du régime juridique suisse. Enfin, l'USS dit oui au contre-projet à l'initiative pour la médecine de famille, parce qu'il soutient des mesures justifiées destinées à améliorer la médecine de famille, tout en intégrant cependant cette dernière dans les soins de base.

USS

La conférence CCT a éclairci quelques points à l'attention de la délégation de négociations

# Les garanties ne sont « pa

**La première Conférence CCT après le début des négociations avait pour objectif de préciser le mandat de négociations.**

Après quatre rencontres entre la délégation de négociations des syndicats et la délégation CFF, la situation de départ est maintenant clarifiée et les négociations sur le contenu débiteront lors de la prochaine ronde. Manuel Avallone, vice-président SEV et chef de la délégation syndicale, a voulu profiter de la tenue de la Conférence CCT pour préciser quelques points sur le mandat de négociations.

**Cinq champs de négociations**

Les revendications peuvent être classées dans cinq champs différents: salaires et indemnités, modèles de retraite, temps de travail, généralités et aspects juridiques



Manuel Avallone, à l'ouverture de la Conférence CCT.

ainsi que réorientation professionnelle.

**Assurer les garanties**

Le sujet des garanties, conséquence du nouveau système salarial émanant de la dernière CCT, est vite arrivé dans le débat. Les délégués étaient unanimes sur le fait qu'on ne négocie pas sur ces garanties, sous aucune forme. Il n'y a donc pas de mandat à ce propos, aucune négociation n'en-tre en ligne de compte.

**La CCT avant la loi**

La Conférence CCT a précisé qu'elle attend que les règlements dans la convention collective soient indépendants des bases légales qui ont changé ou qui vont changer prochainement. Cela vaut d'une part pour les péjorations ayant touché la loi sur le personnel fédéral, d'autre part pour les changements de champs d'application de la loi sur la durée du travail, loi qui

Pétition « Maintenir un service de sécurité aux CFF »

# Il faut des agents visibles

**Les CFF prévoient de supprimer le service de sécurité dans les régions de Zurich et Lausanne et de externaliser vers une entreprise tierce. Ce qui n'est pas du goût des employés et du SEV, qui l'ont fait savoir au moyen d'une pétition.**

Les collaborateurs concernés et le SEV ont récolté des signatures pour demander le maintien du service dans l'entreprise. Les quelque 621 signatures, récoltées en 14 jours, ont été remises à Jeannine Pilloud, cheffe de la Division Voyageurs aux CFF.



Remise officielle de la pétition vendredi 11 avril à Wylerpark.

# «s négociables»

va être traitée par le Parlement dans les années à venir.

Aux yeux des délégués, un examen différencié des BAR, les réglementations sectorielles du temps de travail, est également important. Une harmonisation de ces réglementations serait absurde: c'est bien parce que les besoins sont différents qu'on a des réglementations différentes et cela ne doit pas changer.

## Ne pas toucher au «Contrat social»

Un sujet récurrent dans les négociations CCT: le contrat social ou protection contre le licenciement lors de réorganisations. De l'avis unanime des délégués, ce contrat social a fait ses preuves et on ne doit pas y toucher. Il est à l'avantage aussi bien de l'entreprise que du personnel.

## Modèles de retraite en vue

Une chose est certaine: les négociations à venir vont être dif-

## Gardons les CoPe dans leur forme actuelle

L'organisation des commissions du personnel a donné matière à discussion lors de la conférence CCT.

Plusieurs orateurs ont expliqué qu'il avait été difficile durant les années qui ont suivi la création des commissions du personnel d'établir leur fonctionnement et leurs domaines de responsabilités. Cela a changé maintenant: les commissions existent sur les trois niveaux (Surfaces, Divisions, Groupe) et s'expriment toutes de leur propre voix. «Les

CFF veulent réduire les CoPe car elles font trop bien leur travail», a suggéré un orateur lors de la Conférence CCT. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il faut une bonne coordination entre le syndicat et les commissions du personnel, «afin que les uns ne soient pas montés contre les autres».

De manière générale, la Conférence CCT estime donc que les CoPe sont aujourd'hui essentielles et qu'il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit.

ficiles car les CFF veulent clairement prendre davantage qu'ils ne veulent donner. Des signaux positifs émanent cependant de quelques groupes de travail préparatoires. Ainsi toute une gamme de modèles de retraite émerge, modèles qui correspondent aux besoins des membres SEV. Le sujet des

retraites était d'ailleurs arrivé en première position lors du sondage CCT de l'année dernière. En ce qui concerne une réglementation des engagements temporaires, les CFF ont également l'air ouverts à la discussion.

Peter Moor/Hes

# S et compétents

## La sécurité est primordiale

Une délégation de huit personnes s'est rendue à Wylerpark vendredi 11 avril afin de remettre la pétition et d'expliquer pourquoi le syndicat souhaite le maintien du service de sécurité en mains CFF. Manuel Avallone, vice-président SEV en charge des CFF, Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV et Peter Kämpfer, président de la sous-fédération AS étaient accompagnés de Thomas Dattke et Djilali Seddiki, collaborateurs du service sécurité à Lausanne, ainsi que de Tamara Suter, Farid Stampfli et Stefan Häusler du service sécurité à Zurich. Les collaborateurs ont rappelé que leur rôle en gare est important, qu'ils savent rassurer les clients, les aider,

leur donner les renseignements nécessaires, puisqu'ils sont cheminots et qu'ils se sentent cheminots.

Djilali Seddiki a rappelé que «la sécurité est un des objectifs principaux des CFF et nous sommes fiers de pouvoir y contribuer à notre façon. Nous y contribuons jour après jour, dans les gares et dans les trains. Nous aidons nos collègues en uniforme dans leur travail mais allons aussi au-delà. Ceux qui nous voient savent que nous appartenons aux CFF».

## Très émotionnel

Cette délégation a été reçue par Jeannine Pilloud, Doris Matyassy, Simon Jungo et Stefan Kull. Face aux explications et

aux doléances des pétitionnaires, la cheffe de la Division Voyageurs a réagi ainsi: «Je sais que c'est très émotionnel et j'estime grandement votre engagement et le fait que vous vous identifiez ainsi à l'entreprise».

Doris Matyassy, quant à elle, a indiqué que «le temps était encore à la réflexion. Les CFF cherchent de bonnes solutions, aussi bien pour nous que pour vous.» Il n'y aura donc vraisemblablement pas de changement d'ici fin 2014. Les CFF se laissent plus de temps. Pour rappel, la suppression de ce service concerne 39 personnes à Zurich et 12 à Lausanne.

Hes

## À LA SAUCE BOLÒ

### Amoureux de houblon... s'abstenir

«Pour mes 60 ans, je me venge! Pendant de trop nombreuses années, alors que je me réjouissais d'écouter un concert tranquillement, j'ai supporté tous ceux qui n'arrêtaient pas d'aller au bar pour acheter une bière et me passaient sous le nez, méprisant les musiciens et la musique.» Il l'a fait. Pour ses 60 ans, l'ami Marcel a savouré sa vengeance en fermant le bar durant les deux heures de concert mis sur pied pour SON anniversaire. Par respect pour la musique et le travail des musiciens.

Qu'on apprécie ou pas ce choix, il nous pousse à nous interroger sur nos besoins lors de rassemblement de masse. Y allons-nous pour la beauté du spectacle ou pour celle d'en être? Pour le plaisir d'y voir du monde ou pour celui de découvrir un artiste? Ou pour un peu de tout ça? Toutes ces questions ont ébranlé mes neurones l'autre soir lorsque j'ai pu revoir Patrice, dans une salle bisontine sentant encore la peinture fraîche.

Reggae endiablé et chansons plus intimistes se bousculent, la communion avec le public est parfaite. Et pourtant, si le flux incessant des amoureux de houblon a de quoi taper sur le système et offrir à mes orbeils quelques tonnes de chair humaine n'ayant pas forcément toujours le sens de l'équilibre, je reste plus circonspect lorsque les smartphones se joignent à la fête et aux briquets...

Véritables filtres entre le public et l'artiste, ces appareils dernier cri offrent évidemment l'avantage de garder un souvenir impérissable de l'instant – de l'image et du son. Mais surtout, ces vecteurs de l'immédiateté nous permettent de dire à nos potes Facebook «J'y suis». Là où le tout Besançon ultracool est... Le «live» de la scène épouse le «live» virtuel.

Génial.

Les propos de Marcel, à ses 60 ans, ont pris forme. Ils ont résonné comme résonne encore le «Freedom is the road» de Patrice. Mais cette liberté exige justement de retrouver ce lien, ce contact avec l'artiste en se laissant toucher par l'expérience musicale, sans filtre. Sans cette technologie devenue indispensable à mesure qu'elle devient si facile d'accès. Juste une question d'usage? Peut-être.

Son utilisation pose pourtant des questions plus fondamentales sur nos besoins quotidiens, sur le superflu et le luxe. Un chiffre a de quoi nous interpeller. Selon l'Office fédéral de la statistique, les dépenses en biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) représentaient 5,64% des dépenses d'un foyer en 2011, contre 3,27% en 1998.

Connectés en permanence, plus informés – sans l'être mieux –, toujours joignables mais moins présents avec notre entourage, nous voilà dépendants de beaux jouets pesant toujours davantage dans le panier des ménages. On est donc bien partis pour travailler plus pour dépenser plus. J'achète donc je suis...

Pourtant, l'obtention de vacances payées, la réduction du temps de travail ou l'emploi à taux partiel invitent à travailler moins, à mieux concilier vie professionnelle, vie privée et vie sociale.

Cette réflexion se nourrit aussi d'une autre réalité: en Suisse nous utilisons près de trois fois plus de ressources que la planète n'en produit. Et ce n'est pas à coups de smartphones équitables que l'on inversera la tendance. L'équation est simple: une production infinie dans un monde fini revient à réaliser la quadrature du cercle.

Vivian Bologna

## Plus c'est loin, moins c'est bien

Deux tiers des projets de transport urbain financés par l'Union européenne (UE) s'avèrent sous-utilisés. En d'autres termes, la performance demeure insuffisante en ce qui concerne les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux. Ainsi parle la Cour des comptes européenne dans un rapport spécial publié le 8 avril et consacré à l'efficacité des projets soutenus par l'UE dans le domaine du transport public urbain. Les auditeurs de la Cour ont analysé par le menu 26 projets réalisés dans 11 villes de cinq Etats membres (Espagne, France, Italie, Pologne et Portugal) ayant bénéficié de cofinancements par des « fonds structurels » de l'UE, au titre du développement régional ou de la cohésion. Les montants en cause sont considérables: 5,3 milliards d'euros, soit la moitié du financement total de l'UE aux projets de transport urbain au cours des périodes de programmation 2000-2006 et 2007-2013.

Certes, les milliards ont bien servi aux constructions et installations prévues, principalement des voies de bus et de tramways ainsi que des systèmes d'exploitation et d'information. Mais les réalisations ont pris des « retards considérables » dans quatre cas et engendré « d'importants dépassements de coûts » dans trois cas particulièrement explosifs. Pour l'ensemble des 26 projets audités, les coûts ont augmenté de 85 % entre le budget présenté et la facture finale. Le tout pour une utilisation insuffisante dans deux tiers des cas. Moins d'usagers qu'escompté, cela veut dire moins d'avantages attendus, moins de mobilité collective, moins



tion mais en revanche toujours davantage de trafic automobile – et de subventions publiques à l'exploitation. Le constat de la Cour des comptes est implacable, livré sans émoi. Conformément à sa mission, elle ne juge pas mais formule des recommandations pour l'avenir. Elle préconise en particulier que, pour prévenir la sous-utilisation des transports publics, l'on soigne mieux la conception des projets et leur insertion dans une véritable politique de la mobilité urbaine. Devraient absolument figurer au dossier des projets soumis à la Commission de l'UE des informations précises sur les outils de gestion du futur transport collectif, les moyens de contrôle de la qualité du service et du niveau de satisfaction des usagers, ainsi que sur les indicateurs de résultat, assortis de valeurs cibles. Autant d'exigences dont on s'étonne qu'il faille les formuler, tant elles découlent de la plus élémentaire prudence dans la planification de tout projet d'infrastructure. Pourquoi la Cour des comptes européenne doit-elle faire tous ces rappels en forme de recommandations? Pour une raison sans doute tristement banale. Les villes, très souvent en mal de financement de leurs lignes et réseaux de transports publics, louchent vers Bruxelles où se renouvellent tous les six ans de généreux fonds structurels dont une partie est réservée à ce type d'investissements. Mouvement tout naturel, dans la mesure où les collectivités, comme les individus, s'attribuent souvent un droit subjectif à la subvention. Et déposent des demandes en vue de recevoir « leur » part du gâteau. Les requêtes sont d'autant plus rapidement formulées que l'instance d'octroi est plus éloignée, rendue presque

abstraite, dépersonnalisée, par la distance. Osons un parallèle avec notre petit pays. L'Union européenne est une vaste machine à fédérer et à financer des politiques communes. La Confédération suisse ne fait pas autre chose, en miniature évidemment. A première vue, les différences d'échelles semblent interdire toute comparaison: 28 Etats membres, 4,5 millions de km<sup>2</sup>, plus de 500 millions d'habitants, 16 langues officielles dans l'Union continentale; avec, dans son îlot central appelé Suisse, 26 cantons, tout juste 41 000 km<sup>2</sup> et 8 millions d'habitants, mais 4 langues officielles. Et pourtant, malgré la disproportion manifeste, des réflexes analogues peuvent fort bien jouer. Du coup, la Berne fédérale reçoit moult demandes de subsides de tous les coins jamais lointains du pays qui sollicitent avec insistance ses fonds structurels, FAIF et autres. Avec, partout, un fort sentiment d'y avoir droit et une détermination à le faire valoir, dans un esprit de rivalité peu confédérale qui prévaut jusqu'à l'arbitrage suprême. Et c'est à ce niveau institutionnel qu'intervient la grande différence entre Bruxelles et Berne. La compétence de décision d'octroi des cofinancements européens appartient à la Commission, dûment assistée par son administration. Rien de tel au niveau fédéral, où le gouvernement doit, pour les affaires importantes, se contenter d'un pouvoir de proposition aux Chambres qui, elles, décident définitivement des investissements non soumis au référendum populaire. Cette procédure rigoureusement démocratique et de proximité ne garantit pas forcément les décisions les plus économiques mais à coup sûr les mieux fondées.

Yvette Jaggi

## Quand même une justice pour les victimes de l'amiante?

En mars, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a désavoué la Suisse, estimant que les délais de prescription prévus par notre droit sont arbitraires et inéquitables. Selon elle, les prétentions des victimes de l'amiante ne devraient pas être prescrites après dix ans. La CEDH a clairement signalé dans son arrêt que le droit suisse de la prescription contenait une erreur systémique. En effet, le délai de prescription de dix ans ne correspond pas aux actuels risques encourus au travail. Cet arrêt concerne la plainte de

la veuve d'une victime de l'amiante. En 2005, son mari décédait d'un cancer dû à l'amiante. Demandant des dommages et intérêts et réparation pour tort moral à l'ancien employeur de son mari et à la Suva, elle a cependant échoué devant les tribunaux du pays, Tribunal fédéral compris. La raison de cet échec: le délai de prescription. La plaignante s'est alors tournée vers la CEDH, qui vient de corriger la décision des tribunaux suisses, critiquant aussi, parce qu'insuffisantes, les propositions de révision du

droit suisse de la prescription. Elle a en plus annoncé que, si notre pays n'adaptait pas entre-temps comme il se doit son droit de la prescription, elle appliquerait la procédure accélérée de l'« arrêt pilote ». Cette procédure a pour but de traiter des centaines, voire des milliers d'affaires identiques tirant leur origine d'un même problème, la Cour rendant ensuite un arrêt global. Et des sommes sont également attribuées à titre de réparation pour tort moral. Les délais d'attente pour les nouvelles affaires identiques baissent ainsi à moins d'un an.

Si la CEDH reçoit de la Suisse le signal que des efforts sérieux sont actuellement entrepris pour éliminer l'« erreur systémique » susmentionnée, elle gèlera les cas pendants jusqu'à ce que ces efforts aient abouti à des résultats. C'est à la Commission des affaires juridiques du Conseil national qu'il incombe d'écrire le prochain chapitre de ce débat controversé. Elle a abordé ce dossier en mai. Ce n'est pas seulement important pour les victimes de la tragédie de l'amiante, mais aussi, de manière générale, pour

l'utilisation de technologies qui n'ont pas encore fait l'objet de recherches scientifiques et recèlent des risques encore impossibles à estimer. Pour l'Union syndicale suisse, il est clair que la législation suisse doit prévoir un délai de prescription plus long, afin de le rendre conforme aux demandes de la CEDH, soit un délai de 50 ans pour les dommages corporels et sa suspension pendant la durée du rapport de travail. Et un fonds doit être créé pour indemniser les victimes de l'amiante.

Directive de l'OFT dans la branche bus

# Les sous-traitants doivent appliquer le salaire minimum

**La nouvelle directive de l'OFT fixant notamment un salaire minimum de 58 300 fr. par année a été plutôt bien accueillie au sein de la branche. L'OFT précise même que les sous-traitants doivent respecter la directive.**

«L'OFT prend ses responsabilités. Même s'il ne règle pas tout, le salaire minimum de 58 300 fr. pour 2100 heures de travail par année va faire réfléchir des entreprises comme Eurobus, se réjouit Gilbert d'Alessandro, président de la sous-fédération VPT au SEV. Même si les garde-fous de cette directive de l'OFT ne sont pas suffisants, je constate qu'il y est aussi question de protection sociale puisqu'elle oblige les entreprises à verser le salaire en cas de maladie.» L'OFT va ainsi bien plus loin que les obligations légales. Le salaire minimum de 58 300



«Le salaire minimum va faire réfléchir des entreprises comme Eurobus», estime Gilbert d'Alessandro.

fr. pour 2100 heures correspond à un salaire horaire de 27 fr. 75. Un montant que réclament désormais les employés d'entreprises sous-traitantes des TPG. En effet, la CCT actuellement en vigueur prévoit un salaire annuel de 53 300 fr., soit 5000 fr. de moins que le minimum fixé par l'OFT.

Le SEV entend désormais agir dans ce domaine en exigeant des entreprises concessionnaires qu'elles fassent appli-

quer la directive de l'OFT entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril dernier. Le SEV a ainsi envoyé un courrier à la direction ad interim des TPG le 2 avril: «L'OFT a clairement indiqué que les entreprises concessionnaires seront garantes du respect de ces conditions salariales à travers l'appel d'offre, puis au travers de son contrôle. Je m'adresse à vous pour connaître les dispositions prises par les TPG pour que les entreprises sous-traitantes alignent

les salaires à la directive», a ainsi écrit la secrétaire syndicale Valérie Solano.

## Le cas CarPostal

Dans la branche bus, les salaires des sous-traitants de CarPostal suscitent aussi des interrogations. CarPostal SA assure respecter les standards de l'OFT.

Qu'en est-il des sous-traitants? «Les salaires sont fixés par CarPostal SA qui opère un contrôle strict des conditions de travail des conducteurs et conductrices des sous-traitants, de sorte que ceux-ci respectent la directive de l'OFT», assure Katharina Merkle, porte-parole de CarPostal SA.

La directive de l'OFT permet aussi d'agir sur le plan cantonal, notamment là où les CCT cadres ne prévoient pas de salaire minimum ou dans les CCT fixant des salaires minimaux inférieurs à la limite édictée par l'OFT. Felix Birchler, secrétaire syndical SEV à Saint-Gall, précise: «Au sein de Bus Ost-

schweiz le salaire d'entrée minimal est de 59 800 fr. soit à peine plus que ce qu'a fixé l'OFT. Cette année, nous allons renégocier le système salarial. Le fait que Bus Ostschweiz se trouve parmi les 10 à 15% d'entreprises offrant les salaires minimaux les plus bas constitue sans doute un argument de taille dans le cadre de ces négociations.»

Il considère aussi que ce salaire minimum devrait figurer au sein des CCT cadres des cantons de Thurgovie, Saint-Gall et Appenzell (Al et AR).

Le salaire minimal constitue une protection de base contre le dumping salarial et découle des salaires que le SEV a ancrés dans les CCT qu'il a négociées. A l'avenir, le SEV poursuivra son engagement dans les cantons et les entreprises par le biais de CCT solides dans lesquelles seront réglées les questions telles que les vacances, le temps de travail ou les indemnités.

Vivian Bologna

Négociations difficiles sur la nouvelle CCT pour le personnel au sol de Swiss

# Le nombre de membres sera déterminant

**Fin 2013, Swiss a résilié la CCT du personnel au sol pour fin juin 2014. Le 1<sup>er</sup> avril, les négociations CCT ont repris.**

Puisque tous les autres partenaires contractuels, du côté des employés et du côté de l'employeur, avaient décidé de ne pas communiquer sur le contenu des discussions en cours, le SEV s'était joint à cette décision afin que l'atmosphère se détende et en espérant que cela déteigne sur les résultats. S'il y avait rupture, résiliation ou résultat à ratifier, le SEV en informerait

bien sûr ses membres immédiatement, en détail.

**On nous provoque**  
SEV-GATA a mené plusieurs assemblées de membres (et intéressés) durant les dernières semaines. On a pu y ressentir la grogne croissante des travailleurs sur l'évolution des conditions de travail ces dernières années. Le fait que Swiss résilie la CCT alors même que les syndicats avaient accepté de grandes concessions a été ressenti comme une provocation. Lors des échanges avec les col-

laborateurs, nous mettons toujours en avant le fait que le nombre de syndiqués est primordial dans les discussions

face à l'entreprise. On a déjà perçu un afflux de nouveaux membres, mais le taux de syndicalisation doit encore être

augmenté pour obtenir de bons résultats de négociations!

Philipp Hadorn

## POLITIQUE DANGEREUSE

Trois projets de CCT ont capoté chez Swiss, en une seule année: en fin d'année dernière, Swiss a résilié la CCT du personnel au sol unilatéralement, malgré le fort engagement des syndicats dans les négociations pour le renouvellement. Et récemment, la base a refusé catégoriquement la CCT négociée pour le personnel de cabines et les pilotes. En

diminuant sa présence à Genève, Swiss avait énoncé la possibilité de faire travailler ses employés hors CCT. On peut dès lors se demander si elle tient vraiment à négocier une CCT. Face à quelques catégories, elle a publiquement menacé de faire travailler ses employés sans que les conditions soient réglées collectivement si les deux parties

n'arrivent pas à se mettre d'accord. Ces dires sont-ils de l'ordre du dérapage durant des négociations particulièrement difficiles ou s'agit-il d'une nouvelle attitude face aux CCT? L'avenir nous le montrera.

Philipp Hadorn, président  
SEV-GATA et secrétaire syndical

Evi Allemann, politicienne spécialiste de la sécurité, est convaincue que l'achat des Gripen n'est pas nécessaire



## « Pas de Gripen, mais des Guldemann »

*Evi Allemann, présidente de l'ATE, fait partie des personnalités marquantes du Conseil national. Elle prend ici position sur les questions actuelles de sécurité et de transports.*

■ **contact.sev:** Evi Allemann, en tant que membre de la commission de la politique de sécurité et de la commission des transports et des télécommunications, vous vous exprimez surtout sur ces sujets-là. C'est ainsi que vous demandez une police bien formée et dotée en suffisance. Ce n'est pas vraiment social comme requête.

Pourquoi pas? Cela fait partie des valeurs de base du socialisme de garantir la sécurité publique par la police et non

pas par l'armée ou des privés. Il y a des tâches en matière de sécurité et on doit se demander qui les assure. Une entreprise de sécurité privée ou la police, formée en conséquence, suivant les lois de l'Etat et ayant le plus grand soin dans ses tâches quotidiennes? Ou alors l'armée, dont la Confédération assume les coûts et donc plus attractive financièrement pour les cantons mais qui n'est pas prévue ni adaptée aux tâches policières? Ce qui concerne la sécurité publique doit donc être confié aux organes de police étatiques. C'est du service public.

■ **La politique de sécurité traite aussi des questions liées à l'armée. Vous prônez une armée nettement plus petite et l'abolition du service obligatoire. Cela ne mettrait-il pas en danger la sécurité en Suisse?**

Non, bien au contraire. L'armée aide toujours plus les cantons. Les corps de police cantonaux souffrent pour certains de gros sous-effectifs, car l'armée est là au cas où et évite donc la nécessaire augmentation des moyens mis en œuvre. L'armée est encore basée sur la défense classique. Il y a des défis à relever, dans le domaine international par exemple, dans les régions instables, où l'ONU et l'OSCE sont pré-

sentes. La Suisse ne peut pas seulement s'attribuer le dessus du panier. Il y a aussi des

**« Il est incontestable que la police de l'air doit être assurée par l'armée de l'air. Mais 32 F/A 18 suffisent pour cela. »**

tâches de secours en cas de catastrophe et de police de l'air à assurer. Mais il n'y a pas besoin d'autant de membres dans l'armée, comme c'est le cas aujourd'hui. L'armée doit être réduite, ses soldats bien équipés et elle doit se charger de tâches significatives.

■ **Nous avons voté récemment pour le maintien du service obligatoire, le sujet est donc clos pour l'instant. Mais en mai, nous voterons sur l'achat de 22 avions Gripen. Vous vous êtes engagée activement pour le référendum, donc contre l'achat de ces avions. Quels sont vos arguments principaux?**

Il y en a trois principaux. Cet achat serait un luxe non nécessaire: nous avons une armée de l'air bien équipée avec 32 F/A 18 et qui permet de garantir la sécurité dans les airs. Deuxièmement, ces avions sont extrêmement chers: c'est complètement illogique de dépenser environ dix milliards (avec tous les coûts parallèles) pour des avions dont nous n'avons pas besoin. Cet argent manquerait ensuite ailleurs: dans la formation, les transports publics, dans les aides

au logement, partout où des programmes d'économie ont été mis en place. Le troisième argument:

nous courons un risque avec cet avion, pas seulement financier mais aussi technique: le Gripen n'existe que sur papier. Et la Suisse a malgré tout promis de payer 40% du prix d'achat à l'avance, sans avoir de garantie qu'il sera livré comme il a été commandé. En tant que contribuable, je ne veux pas courir ce risque.

■ **En achetant 22 Gripen pour remplacer 54 Tiger F-5, on peut parler d'une contribution à la réduction de l'armée, non?**

Les Tiger ne fournissent plus la protection nécessaire, car ils ne peuvent pas voler de nuit ni par tous les temps. Mais les 32 F/A 18 existants suffisent à la police de l'air. Et pour la lutte au sol, la Suisse n'a pas besoin de nouveaux avions.

■ **Il est évident qu'il n'y a pas vraiment, ni actuellement ni à l'avenir, de risques d'avoir des ennemis contre lesquels l'armée suisse devrait lutter. Ou les événements en Ukraine ont-ils changé la donne? Vous parlez bien le russe et avez vécu un moment à Minsk en Biélorussie. Vous connaissez donc un peu la situation...**

Poutine revendique un pouvoir

presque illimité. Mais cela ne devrait pas signifier réarmement. Si chaque Etat renforce maintenant ses troupes terrestres et son armée de l'air, on va dans le faux sens. Il faut une politique extérieure et de sécurité européenne commune. Le rôle de la Suisse dans le conflit autour de la Crimée est un rôle de médiateur, effectué actuellement par l'OSCE dont la présidence est suisse cette année. On assure la médiation entre les parties en conflit. C'est pourquoi il faut des gens comme Guldemann et non pas des Gripen.

■ **S'il n'y a pas d'ennemi militaire, l'armée de l'air a un rôle différent: elle doit remplir des tâches de police de l'air. Mais comme l'a bien montré récemment un problème avec un avion éthiopien à Genève, elle n'est apparemment pas en mesure de le faire.**

Il est incontestable que la police de l'air doit être assurée par l'armée de l'air. Mais 32 F/A 18 suffisent pour cela. Pour un service 24 h/24 il faut des pilotes formés et du personnel au sol, et c'est là qu'il y a des manques dans notre armée de l'air. Le cas de Genève montre aussi très bien la nécessité de collaboration avec nos voisins. Le conseiller fédéral Maurer a avoué à la fin que même si l'armée assurait un service 24 h/24, elle ne se serait pas déplacée pour si peu

### BIO

**Evi Allemann**, 35 ans, est juriste de formation. Elle est entrée au Grand Conseil bernois à 20 ans, peu avant la maturité, et siège au Conseil national depuis 10 ans. Elle est actuellement, en plus de son mandat de parlementaire fédéral, présidente de l'ATE et de l'ASLOCA bernoise. Au Conseil national, elle est membre de la commission des transports et des télécommunications et de la commission de la politique de sécurité.

En 1995, Evi Allemann est devenue membre des Jeunes socialistes, puis en 1997 elle est entrée au PS.

Evi Allemann est mariée et maman d'Elot, né le 22.12.2010.



de kilomètres. Les Français auraient de toute façon accompagné l'avion. Les temps d'alerte sont également tellement courts qu'on dépend forcément des voisins.

Après coup, on peut dire qu'on est suffisamment bien organisés.

■ **Changeons de thème et parlons transports. En tant que présidente de l'ATE, vous vous êtes exprimée contre l'augmentation de la vignette autoroutière à 100 francs. Le SEV s'était exprimé pour. Pouvez-vous nous expliquer votre position?**

C'est une discussion close, puisque le peuple a refusé l'augmentation. Le problème de la vignette, c'était qu'il s'agissait d'un simple forfait qui allait entièrement dans les caisses de la route. Une grande discussion nous attend avec FORTA, le fonds pour les routes nationales et le trafic

d'agglomération. Selon moi, il n'était donc pas très logique

«*Je trouve que le Road Pricing est une idée intéressante, pour orienter le trafic et appliquer le principe de pollueur-payeur au financement des transports.*»

de sortir une problématique du tout et d'en parler avant. Le deuxième aspect est que le projet voté était lié à des extensions du réseau routier que nous ne voulons pas et contre lesquelles nous luttons depuis des années. C'est pourquoi nous avons dit non. Et bien sûr également pour des raisons de protection de l'environnement.

■ **N'est-ce pas une vision quelque peu naïve? Peu après la votation, il y avait en effet déjà des voix qui demandaient que la construction des routes ne soit pas délaissée après le refus de la vignette.**

Le lobby de la route a vite réagi mais tant qu'on n'est pas prêt

à le financer, le développement n'aura pas lieu. Dans la discussion future sur le financement de la route, nous avons la responsabilité de nous baser sur le principe de pollueur-payeur. Il aurait été stupide de conclure un élément forfaitaire; cela aurait diminué la marge de manœuvre pour revoir le financement des routes. Nous avons tout intérêt à ce que nos routes soient entretenues; même lorsqu'on est critique face à la croissance du trafic, on ne peut pas justifier un laisser à l'abandon des routes. En même temps, nous avons tout intérêt à continuer les pro-

grammes d'agglomération, qui contiennent un développement des transports publics et des projets pour les cyclistes et les piétons.

■ **Très récemment, vous vous êtes exprimée pour le Road Pricing dans la presse. Cela ne mènerait-il pas à davantage de construction de routes puisque l'argent serait alors à disposition?**

Je trouve que le Road Pricing est une idée intéressante, pour orienter le trafic et appliquer le principe de pollueur-payeur au financement des transports. La question cruciale est de savoir comment serait utilisé l'argent ainsi récolté. Si tout va pour les routes, le Road Pricing est mort pour moi. Il faut qu'il y ait un effet d'orientation et de transfert du trafic.

■ **L'augmentation de la vignette n'aurait touché que les automobilistes utilisant**

**l'autoroute, tandis que le Road Pricing toucherait également les gens habitant dans des régions périphériques et donc dépendants de la voiture.**

C'est vrai. Il y aurait un risque mais aussi une chance à saisir lors de l'élaboration concrète du projet. Le Road Pricing n'est pour l'instant qu'un modèle à plusieurs variantes, il n'y a pas encore de projets concrets. Il faut des investissements où la pression est forte, donc dans les agglomérations. Mais cela ne peut pas être que de la route. Le modèle du fonds d'infrastructure, avec un mélange de projets pour les agglomérations, pour les routes nationales et les régions périphériques, sera aussi le principe de base d'un fonds futur.

Interview: Peter Aniker/Hes

Appel de l'USS pour le 1<sup>er</sup> Mai 2014

# Un bon travail. Un salaire minimum

**La richesse de la Suisse est l'œuvre de tous et de toutes. Mais elle est injustement répartie. C'est pour cela que les syndicats se battent pour plus de justice en matière de salaire.**

Ils s'engagent aussi pour une société plus juste, une société qui donne les mêmes chances à chacune et chacun, quel que soient son sexe ou ses origines. Pour une société qui permette à tout le monde d'être autonomes. Or, cela suppose des assurances sociales solides. Et des rentes AVS meilleures.

Le 18 mai, nous votons au sujet de l'initiative syndicale sur les salaires minimums, donc sur un point essentiel du programme des syndicats. Un oui à cette initiative permettra à 330 000 travailleurs et travailleuses de mieux boucler le mois. Le salaire minimum obli-



gatoire fera aussi obstacle à ceux qui font pression sur les salaires. Ils ne pourront plus,

en pratiquant la sous-enchère salariale, jouer les uns contre les autres salariés indigènes et

salariés étrangers, et s'imposer à leurs concurrents en versant des salaires plus bas qu'eux. Tout le monde en profitera: les patrons qui rétribuent correctement leur personnel n'auront plus à craindre une concurrence déloyale, les contribuables ne devront plus payer l'addition à travers le financement de l'aide sociale et les personnes concernées vivront mieux. Cela créera du pouvoir d'achat, de nouveaux emplois et plus de dignité au travail.

Mais pour rendre la Suisse plus sociale, nous nous battons aussi sur d'autres fronts. Nous devons protéger la population, la défendre contre des projets de démantèlement de la prévoyance vieillesse. Les rentes AVS sont toujours plus à la traîne des salaires et les rentes du 2<sup>e</sup> pilier sont sous pression. Si bien que le revenu touché par beaucoup sous forme de rentes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers ne suffit pas. Si des me-

sures ne sont pas prises pour y remédier, le problème s'aggrave même pour les futurs rentiers et rentières. Le projet «Prévoyance vieillesse 2020» prévoit même une dégradation des prestations de l'AVS à travers le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et la remise en question de la compensation du renchérissement. Notre réponse à ce projet, c'est l'initiative populaire AVSplus, qui veut renforcer la plus importante de nos assurances sociales. Nous voulons relever les rentes AVS de 10%, car l'AVS est la prévoyance vieillesse la plus sûre, la plus efficace et la plus sociale. C'est pour cela que le renforcement du 1<sup>er</sup> pilier est beaucoup plus efficient et avantageux pour les bas et moyens revenus que l'épargne privée, dans laquelle banques et assurances se servent aussi.

Nous devons protéger la population, pas le profit pour le profit. C'est pour cela qu'il faut

Suisse romande

## Manifestations du 1<sup>er</sup> mai en

### BERNE

#### Bienne

*Un bon travail, un salaire minimum*

Dès 13 h: Service de bar à la place Centrale

16 h: Rassemblement à la place de la Gare

16 h 15: Départ du cortège en direction de la place Centrale

16 h 45: Prises de parole à la place Centrale: **Daniel Hügli**, Union syndicale Bienne-Lyss-Seeland, député PS, **Margret Kiener Nellen**, conseillère nationale PS, **Pierluigi Fedele**, responsable industrie horlogère CD Unia, **Corinne Schärer**, responsable femme et jeunesse CD Unia, **Lena Frank**, coprésidente Jeunes Verts Suisse

17 h 40: Remise du prix Unia «Travail et solidarité»

17 h 50: Salutations d'autres organisations. L'Internationale

Dès 18 h 15: Service de bar et concert: Nick Porsche

20 h: Clôture de la manifestation

### FRIBOURG

#### Fribourg

*Nous voulons vivre de notre travail! Oui au salaire minimum*

Dès 12 h: Place Python, animations, stands boissons et nourriture. Prises de parole: **Renzo Ambrosetti**, coprésident Unia et **Maria Bernasconi**, conseillère nationale PS

15 h 30: Départ de la manifestation de la place Python.

### GENÈVE

#### Genève

*Salaires minimum 4000 francs*

11 h: A la Pierre, monument à la mémoire du 9 novembre 1932, plaine de Plainpalais: allocutions de **Giangiorgio Gargantini**, CGAS et SIT, puis de **Liza Mazzone**, Les Verts. Apéritif offert

15 h: Départ du cortège du boulevard James-Fazy jusqu'au parc des Bastions

16 h: Entrée du parc des Bastions, côté place Neuve, allocutions: **Pancho Gonzalez**, PS, **Pedro Leite**, CGAS et Syna, **João Monteiro**, Association 25 Avril de Genève – communauté portugaise, **Tobia Schnebli**, GSsA  
17 h: Parc des Bastions, partie festive avec manèges, poneys

et animations pour les enfants  
Dès 12 h et jusqu'à 23 h, restauration avec plus de 30 stands; dès 17 h sur scène: concerts en collaboration avec Jours de mAi; au crépuscule, projection organisée par Spoutnik.

### NEUCHÂTEL

#### Fleurier

*1<sup>er</sup> Mai du Val-de-Travers*

Dès 11 h: Cantine sur la place du Marché. Repas: lasagnes avec salade (12 fr.)  
11 h 30: Partie officielle: **Alain Carrupt**, président de syndicom, membre PS, **Cédric Dupraz**, conseiller communal POP au Locle, **Derya Dursun**, permanente Unia, membre POP, **Philippe Vaucher**, conseiller gén. POP à

#### Val-de-Travers

13 h 30: Rap engagé avec Les Travailleurs de l'ombre.

#### La Chaux-de-Fonds

*1<sup>er</sup> Mai des Montagnes neuchâtelaises*

11 h: Début de la fête à la place Espacité

12 h: Repas, musique, discours

14 h: Cortège

14 h 45: Discours de **Christiane Jaquet-Berger**, Avivo, **Silvia Locatelli**, PS, **Ada Marra**, PS, **Jean-Pierre Veya**, POP

15 h 15: Poursuite de la fête, musique, discours

17 h – 18 h: Clôture de la fête  
Musique durant la journée: Agiri (groupe folklorique), Rude Egard (jazz manouche), Rosa Carballo (musique latino-américaine).

num

# Un billet de quatre mille francs

une meilleure protection sur les lieux de travail. Le stress doit reculer. Les principaux instruments pour ce faire, comme l'enregistrement de la durée du travail, doivent une fois pour toutes être imposés. Car travail et loisirs ne doivent pas se mélanger sans autre. Sinon, c'est laisser le champ encore plus libre aux épuisements professionnels, aux dépressions et autres maladies dues au stress.

Nous devons protéger la population, pas fermer les frontières. C'est pour cela que nous défendons une solidarité qui ne s'arrête pas à la couleur du passeport. Les syndicats se battraient pour que des êtres humains ne soient pas à nouveau ravalés au rang de pure main-d'œuvre à cause de la votation du 9 février dernier.

En disant oui à l'initiative sur les salaires minimums, nous corrigeons le tir et entamons un tournant social. Saisissons cette opportunité!

Il y a vingt-trois ans, tu travaillais comme bûcheron chez un patron et il te payait seize francs de l'heure. Tu regardes ta fiche de salaire du mois de mars 1991: «Heures 166,50 à 16,00 = 2664,00 CHF». C'était le salaire brut. A l'époque, tu avais vingt-huit ans et tu étais jeune marié, l'assurance-maladie te coûtait seulement 105,00 francs par mois et avec un billet de cent balles tu pouvais bien remplir de nourriture un panier de supermarché. Tu habitais en ville, tu n'avais pas de voiture et tu faisais chaque jour la navette à vélo et en train jusqu'à la gare la plus proche du lieu de travail. La camionnette conduite par le chef d'équipe passait vous récupérer, toi et tes camarades de boulot, dans plusieurs endroits et à sept heures du matin vous étiez tous dans la forêt, avec la tronçonneuse dans les mains. Tu es resté presque une année chez ce patron puis tu as changé de métier, tu es allé conduire des trolleybus dans une entreprise de transport public, tu évitais de cette manière les trajets journaliers et tu étais mieux payé. Pendant deux ans, tu as été

conducteur et étudiant à l'université et, au cours d'économie politique, tu as appris que la valeur de l'argent baisse de moitié chaque vingt ans. Ce que tu pouvais t'offrir avec les 2664,00 CHF de l'époque, tu peux te l'offrir maintenant seulement avec 5328,00 CHF. Tu ignores combien un bûcheron gagne par mois actuellement, tu es resté conducteur de bus et tu sais que ceux qui commencent dans le métier gagnent moins de 5000,00 CHF brut par mois.

Le professeur d'université avait raison, aujourd'hui ton assurance-maladie te coûte 441,00 CHF par mois, elle est quatre fois plus chère qu'il y a vingt-trois ans. A présent, avec cent francs, tu ne peux plus remplir de nourriture un panier de supermarché. L'argent perd de sa valeur et les salaires des ouvriers ne suivent pas, ce sont les salaires des cadres qui restent corrects et les bonus de certains banquiers te donnent l'impression qu'ils travaillent dans des bureaux installés sur la planète Mars. Oui, bien sûr que c'est normal de demander un minimum de quatre mille francs

brut par mois pour les femmes et les hommes qui travaillent à plein temps quel que soit le secteur d'activité. Tu te plonges, mentalement, dans la vie de l'une de ces personnes qui n'a pas de quoi se payer les frais de dentiste ou des cours de musique pour ses enfants et tu ne trouves pas cela juste. La Suisse est un pays riche qui ne met pas ses pauvres dans des favelas. Les Suisses respectent les plus démunis d'entre eux et ils n'ont pas peur de discuter avec les patrons et les politiciens.

Tu t'imagines que dans quelques mois, la Banque Nationale Suisse va mettre sur le marché un

nouveau billet de banque de QUATRE MILLE FRANCS. Sur ce billet de banque il y aura la photo de la plus jeune conseillère fédérale. Ce billet de banque sera rouge et blanc et parsemé de centaines de croix blanches. Et, quelque part, sur ce billet de banque, sera inscrite une phrase, dans toutes les langues nationales: «La Suisse n'est pas une prison salariale, pour aucune catégorie de ses citoyens».

*Une contribution littéraire de  
Marius Daniel Popescu*

## BIO

**Marius Daniel Popescu**, né en 1963 à Craiova (Roumanie), suit des études à la Faculté de sylviculture de l'Université de Brasov et publie parallèlement divers poèmes et articles. A la chute du régime de Ceaucescu, Popescu s'installe à Lausanne où il gagne sa vie en travaillant comme conducteur de bus. Après deux recueils de poèmes écrits en français, Popescu

publie aux éditions José Corti «La Symphonie du loup» (2007), un roman fortement autobiographique, couronné en 2008 par le Prix Robert Walser et le Prix culturel vaudois de littérature. En 2012 paraît son second roman «Les Couleurs de l'hirondelle» (éd. J. Corti), qui obtient notamment le Prix fédéral de littérature 2012.

# Suisse romande

## Neuchâtel

Dès 11 h: Ouverture de la fête populaire, cour du collège de la Promenade  
11 h 30: Ouverture de la cantine  
13 h 30: Départ du cortège  
14 h: Discours: **Silvia Locatelli**, secrétaire syndicale Unia, **Véronique Polito**, secrétaire centrale USS  
15 h 30: Animation musicale  
17 h - 19 h: Fin de la fête.

## TRANSJURANE

### Saint-Imier

1<sup>er</sup> Mai interjurassien - *Un salaire décent, maintenant!*  
12 h 30: Rassemblement à la place de la Gare  
12 h 45: Cortège jusqu'à la halle de spectacle, puis partie

officielle avec: **Emilie Moeschler**, secrétaire régionale Unia Transjurane, et **un ancien travailleur de AVM Merisan**, et remise de la Râpe d'or. Animation musicale par les Mariachi Veracruz. Boissons, repas à prix populaire, animations pour enfants.

## VALAIS

### Sion

Dès 17 h: Rendez-vous place des Tanneries à Sion, au-dessus du parking du Scex. Stands de boissons, cantine, musique  
18 h: Partie officielle avec: **Ruth Dreifuss**, ancienne conseillère fédérale) et **Pierre-Yves Maillard**, conseiller d'Etat vaudois. Prési-

dent du jour: **Mathias Reynard**  
Dès 19 h 30: Concert exceptionnel de Specimen.

### Brigue

Dès 19 h 30: au buffet de la gare, discours de Giorgio Tuti, président SEV et Doris Schmidhalter-Näfen, président d'Unia Valais. Fête et musique avec «Tschill.»

## VAUD

### Lausanne

*Contre la libre exploitation des personnes, 4000 francs minimum!*  
17 h: Rassemblement place de la Riponne  
17 h 15: Départ de la manifestation  
18 h 15: Place de l'Europe, courte partie officielle: **la pa-**

### role aux femmes et aux salaires précaires

18 h 30: Début de la fête. A boire, à manger, à danser et à refaire le monde jusqu'à plus d'heure.

### Orbe

18 h: Projection du film *We Want Sex Equality* de Nigel Cole au cinéma Urba.

## Yverdon

18 h 15: Rassemblement sur la place Pestalozzi puis cortège. Discours: **Ada Marra**, conseillère nationale PS et **Alain Carrupt**, président Syndicom. Animations, stands de boissons et nourriture.

## FILM

Jeudi 1<sup>er</sup> mai de 19 h 15 à 21 h, à la Maison de la femme, av. Eglantine 6, Lausanne. **Projection du film «L'Usine» d'Alex Mayenfisch**, qui retrace l'histoire de l'entreprise de Renens fermée et délocalisée

en 2002. Puis débat avec la participation d'**Urs Zuppinger**, syndicaliste. Entrée: 5 francs, boissons comprises; sandwichs et soupe en vente sur place. *Org. Association vaudoise pour les droits de la femme.*

## L'initiative du salaire minimum demande des salaires justes pour un travail juste

«Les améliorations pour les salariés sont toujours allées de pair avec des améliorations économiques.»

Daniel Lampart, économiste en chef à l'USS



# On doit pouvoir vivre du salaire issu de son travail

**Les employeurs luttent contre l'initiative du salaire minimum en utilisant le pessimisme habituel, de faux calculs et beaucoup d'argent. Mais ils n'ont pas trouvé d'arguments valables. On voit que beaucoup d'employeurs ont peur pour leurs bénéficiaires. Mais le salaire minimum est possible. Et nécessaire.**

Depuis six mois, l'opinion des employeurs s'exhibe un peu partout: affiches, annonces et articles dans les journaux, qui leur permettent de dire oh combien ils sont contre l'initiative du salaire minimum. Mais leurs arguments ont un air de déjà-vu: ce sont les mêmes qui reviennent à chaque fois que les

syndicats demandent davantage de justice sociale. On menace de pertes d'emplois, de départs d'entreprises, de baisse des salaires. Avec bien sûr la liberté économique qui en pâtirait.

#### 4000 francs, c'est possible

Citons ici quelques extraits d'un texte paru dans le journal

«Schweizer Arbeitgeber», le journal des employeurs. Ils parlent d'emplois qui pourraient quitter le pays si l'initiative est acceptée. Mais les emplois concernés par les bas salaires sont dans le commerce de détail, l'hôtellerie-restauration, le nettoyage, les centres d'appels et l'agriculture: des postes peu expor-

tables. Au Tessin, un quart des employés sont concernés, tandis que dans le Nord-Ouest de la Suisse seul un douzième est concerné. Cela montre bien que le salaire minimum renforce l'économie et ne l'affaiblit pas. Les employeurs citent la statistique comme quoi la moitié de ceux qui ont des bas salaires sont dans la même entreprise depuis moins de trois ans. C'est clair: on quitte un emploi pareil aussi vite que possible! Les employeurs malins savent bien eux que des employés payés dignement et justement sont de bons employés qui restent fidèles. Il y a des employeurs qui ont introduit un salaire minimum de 4000 francs depuis longtemps dans leur entreprise et s'en sortent bien.

ports, ce salaire est possible, mais n'est pas encore réalité partout, comme le montre bien le récent cas de Crossrail (page 20 de ce numéro) et ce qui se pratique dans les remontées mécaniques. C'est pourquoi les membres SEV et tous les employés des transports publics devraient glisser un oui dans l'urne le 18 mai, en signe de solidarité avec leurs collègues.

L'initiative veut que la Confédération et les cantons protègent les salaires de toutes régions géographiques, de toutes catégories professionnelles et toutes branches confondues. L'objectif est de conclure des CCT mais où il n'y en a pas, le salaire minimum entre en scène. La Suisse ne peut pas avoir des salaires à plein temps en dessous de 4000 fr. On ne devrait pas avoir de «working poor» dans notre pays.

Un juge actif comme représentant des salariés dans un tribunal du travail explique: «Si nous avons une CCT avec un salaire minimum inscrit, c'est bien plus simple pour nous au tribunal: nous pouvons dire à l'employeur, qui n'a parfois qu'un ou deux employés ou n'engage que temporairement, qu'il est hors la loi. C'est pourquoi je suis clairement pour un salaire minimum!»

#### Et les remontées mécaniques?

Le journal parle également de l'industrie MEM et affirme que les syndicats bafouent la CCT signée en mai 2013, mais ils oublient que l'initiative a été déposée avant. La CCT MEM remplit les conditions de l'initiative, sauf au Tessin et dans le Jura où les salaires sont en dessous de 2,6% (21.45 fr./heure). Durant la campagne, Aldi, Lidl et H&M ont augmenté leurs salaires minimaux à 4000 fr.

Dans la branche des trans-

Peter Anliker/Hes

## Quatre bonnes raisons d'avoir un salaire minimum

■ 1. Le salaire minimum est **juste**. Quiconque travaille à plein temps doit aussi pouvoir vivre pleinement sa vie. Ceci devrait aller de soi. Or les bas salaires contredisent ce principe. Une famille a de la peine à se nourrir avec un revenu inférieur à 4000 fr. et son budget devient vite serré en cas de dépenses extraordinaires. En Suisse, nombreuses sont les femmes qui gagnent moins de 22 fr./heure. Le salaire minimum permettrait donc d'avancer en direction de l'égalité salariale. Il représente en outre un bon moyen de lutter contre la concurrence déloyale entre les entreprises qui profitent de la sous-enchère salariale pour se créer des avantages sur le marché.

■ 2. Le salaire minimum, gage d'une **meilleure répartition**. L'économie suisse affiche une forte croissance ces dernières

années. La productivité a elle aussi augmenté. Or de nombreux employés n'en ont guère profité. Entre 2002 et 2010, le salaire moyen n'a augmenté que de 3,5%. Durant la même période, les salaires des cadres supérieurs ont augmenté de 14% et les actionnaires ont empoché d'importants dividendes. Or les propriétaires des magasins de vêtements et de chaussures tels que Stefan Persson (H&M) ou Amancio Ortega (Zara), qui paient à leurs employé-e-s de bas salaires dans leurs filiales suisses, possèdent eux-mêmes des fortunes chiffrées en milliards. Grâce au salaire minimum, celles et ceux qui triment à l'autre bout de l'échelle toucheraient un peu plus que maintenant.

■ 3. Le salaire minimum **allègerait les charges de l'Etat**. Les bas salaires relèguent de nom-

breuses personnes à l'aide sociale et les pouvoirs publics doivent compléter des salaires trop bas. Le salaire minimum freine cette évolution malsaine. Il garantit des salaires qui assurent le minimum vital et décharge l'aide sociale. Une nouvelle étude montre que l'aide sociale économiserait ainsi 100 millions de francs par année. Par ailleurs, la masse salariale augmentée ferait encaisser 300 millions de francs en plus aux assurances sociales. Et les recettes fiscales augmenteraient de 173 millions.

■ 4. Le salaire minimum **relance l'économie**. Des salaires légèrement plus élevés améliorent le pouvoir d'achat des salariés. Cela augmenterait la demande en biens de consommation, influencerait positivement la conjoncture et créerait de nouveaux emplois.



Avec l'ascension du Bishorn (un sommet de 4000 mètres valaisan) en automne dernier, les syndicalistes ont bien montré que 4 000, c'est possible!

L'initiative, ses effets et ses objectifs

## Le travail, ça doit payer!

**En Suisse, 330 000 personnes travaillent à plein temps pour un salaire de moins de 4000 francs par mois. L'initiative pour un salaire minimum entend changer cette situation.**

L'initiative pour un salaire minimum lancée par l'USS trouve un large soutien dans la population. Selon un sondage représentatif de l'institut Link en novembre dernier, 73% des personnes interrogées se disent « tout à fait » ou « plutôt » favorables à un salaire minimum de 4000 fr. Le Conseil fédéral et le Parlement sont pourtant restés de marbre. Ils

ont rejeté l'initiative aux Chambres, sans proposer de contre-projet à cette initiative populaire, soutenue par de nombreux syndicats, dont syndicom, et par plusieurs partis politiques, dont le PS, les Verts et le PCS (Parti chrétien-social).

Or, le salaire minimum est reconnu au plan international comme un instrument efficace pour lutter contre le dumping salarial et assurer un revenu minimal aux personnes actives. La Suisse est l'un des derniers pays en Europe qui ne disposent pas encore d'un salaire minimum légal. Cette mesure est d'autant plus urgente et indispensable que seuls 45% environ des travailleurs

et travailleuses sont assujettis à une CCT qui fixe un salaire plancher. Une proportion très basse en comparaison internationale. Un grand nombre d'employeurs refusent de conclure de telles conventions en Suisse.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les syndicats ont lancé l'initiative sur les salaires minimaux. Selon le texte de l'initiative, elle doit inciter la Confédération et les cantons à « encourager en particulier l'inscription dans les CCT de salaires minimaux d'usage dans la localité, la branche et la profession, ainsi que leur respect ».

Comme seuil inférieur de sécurité pour les personnes acti-

ves, l'initiative fixe un salaire minimum équivalant à 22 fr. de l'heure, soit 4000 fr. environ par mois. Le salaire minimum correspond à 61% du salaire médian (= une moitié gagnée plus et l'autre moins) de tous les salariés des secteurs privé et public en Suisse. Tout comme les rentes AVS, il doit être adapté à l'évolution des prix et des salaires, à l'instar des autres pays. Les salariés ayant des rapports contractuels particuliers, comme les apprentis ou les apprenants dans d'autres formations (stages), en sont exclus. Le salaire minimum ne bénéficierait pas seulement aux jeunes en situation de transition: parmi les quelque

330 000 salariés qui en profiteraient, quatre personnes sur cinq ont plus de 25 ans et un tiers d'entre elles ont un diplôme d'apprentissage. Les bas salaires inférieurs à 4000 francs sont répandus dans de nombreuses branches et professions: le commerce de détail, les entreprises de nettoyage, les centres d'appels, le secteur de la santé et du social, les services de coursier, les entreprises de jardinage, ainsi que certains secteurs de l'hôtellerie-restauration. S'engager pour cet objectif important est donc utile. **pk**

Plus d'informations:  
[www.salaires-minimums.ch](http://www.salaires-minimums.ch) et  
[www.proteger-les-salaires.ch](http://www.proteger-les-salaires.ch)



Interview de Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS.

■ **contact.sev: L'initiative exige un salaire minimum de 4000 fr. par mois. Pourquoi précisément ce montant ?**

**Daniel Lampart:** Avant le lancement de l'initiative, nous avons mené une discussion intensive à ce sujet. Il s'agissait d'une part d'évaluer le revenu qui permet de vivre dignement et, d'autre part, de tenir compte de la faisabilité de l'initiative. Nous sommes tombés d'accord sur un salaire de 22 fr./heure. Soit un salaire de 4000 fr. environ sur 12 mois, pour une durée de travail hebdomadaire de 42 heures.

■ **En comparaison internationale, cela paraît beaucoup. En Allemagne, il est question d'un salaire minimum de 8.50 euros/heure, soit environ 10 fr.**

En Suisse, le niveau des salaires est élevé, il faut donc aussi un salaire minimum élevé pour préserver les salaires. Faute de quoi il serait inefficace. Par rapport au salaire moyen, la situation paraît déjà très différente. Avec 22 fr./heure, nous nous situons derrière la France et dépassons de justesse les Pays-Bas. Par ailleurs, si l'on considère le pourcentage des salariés qui en profiteraient, on arrive à 9%. En Allemagne, le salaire horaire minimum de 8.50 euros concernerait 15 à 20% de personnes et aux États-Unis, on parle de 10.10 dollars pour presque 15% de salariés. Chez nous, le problème des bas salaires est un peu moins important que dans d'autres pays.

■ **Le salaire minimum serait appliqué dans toute la Suisse, or le coût de la vie**

## « Le problème des bas salaires touche aussi des personnes qualifiées »

**varie fortement selon les régions. Ne faudrait-il pas différencier ?**

Nous y avons réfléchi, mais nous sommes arrivés à la conclusion qu'il vaut mieux renoncer à une différenciation. Premièrement, plus de la moitié des dépenses de ménage sont identiques dans toute la Suisse, notamment les commissions, l'essence ou les billets de train. Deuxièmement, il est difficile de délimiter les régions. La Haute-Engadine et le val Bregaglia, par exemple, se juxtaposent, mais le niveau des prix est très différent. De plus, les prestations fédérales, comme la rente AVS, sont équivalentes dans tout le pays.

■ **Les adversaires affirment que les employeurs concernés risquent de réduire l'embauche si les salaires**

Les adversaires du salaire minimum n'ont qu'un seul exemple à la bouche lorsqu'ils tentent de faire croire que le salaire minimum tire tous les salaires vers le bas. « Voyez la France ! » clament-ils, « son taux de chômage astronomique ! », « ses conflits sociaux ! », « son marasme économique ! », « le pays où tout le monde est au SMIC ! » (n'exagérons tout de même pas: même si c'est une part importante, il ne s'agit que de 15% des salariés). Bref, à les entendre, le SMIC est responsable de tous les maux de la France, et, en cette période ou le « Hollande-bashing » et le mépris anti-français font recette, ils espèrent induire les électeurs en erreur en leur faisant croire que l'initiative pour un salaire minimum ne vise qu'à importer en Suisse le modèle du SMIC. Ils vont jusqu'à utiliser carrément le mot « SMIC » dans leurs slogans de campagne en lieu et place de « salaire minimum ». Ô SMIC tant honni !

Il faut dire que tous les autres

**augmentent. L'initiative constitue-t-elle une menace pour l'emploi ?**

À chaque amélioration proposée en faveur des salariés, les employeurs peignent le diable sur la muraille, de concert parfois avec le Conseil fédéral. Or l'histoire montre que les améliorations pour les salariés sont toujours allées de pair avec des améliorations économiques. Lors de notre dernière campagne « Pas de salaires au-dessous de 3000 fr. », des économistes conservateurs comme Aymo Brunetti nous prédisaient un chômage de masse. Or on a observé exactement le contraire dans l'hôtellerie-restauration. Depuis 1998, les salaires y ont augmenté de près de 50% et le chômage y a diminué par rapport au chômage global en Suisse. Si tous les bas salaires sont relevés à 22 fr. de l'heure, la masse salariale

augmentera de 0,4%.

■ **Qu'en est-il de l'apprentissage ? Ne risque-t-il pas d'être dévalorisé si l'on perçoit un salaire de 4000 fr. même sans diplôme ?**

Ce qui est grave, c'est que beaucoup de gens ne gagnent pas même 4000 fr. avec un apprentissage. Un tiers des personnes à bas salaire possèdent un CFC et la plupart ont plus de 25 ans. En Suisse, le problème des bas salaires touche aussi des personnes qualifiées. Il faut veiller à ce que les personnes titulaires d'un CFC obtiennent un salaire décent, faute de quoi les jeunes risquent de baisser les bras.

■ **Quelles sont les répercussions de l'initiative contre**

**l'immigration de masse ? La pression sur les salaires va-t-elle diminuer au point que l'initiative sur les salaires s'avère superflue comme mesure d'accompagnement ?**

Non, c'est malheureusement le contraire. L'introduction de contingents ne constitue absolument pas une protection contre les bas salaires. Lors du précédent régime de contingents, le personnel saisonnier gagnait presque 14% de moins que les salariés suisses pour le même travail. Cela entraînait une pression sur tous les salaires. Il est évident que les contingents, sans des salaires minimaux et des contrôles sur place, aggravent la pression salariale. Le salaire minimum est donc aussi indispensable que jamais. *Interview: Peter Krebs*

## PAS LE SMIC !

totale. Ce qui incite fortement les employeurs à avoir un maximum d'employés au SMIC et c'est une des explications de la grande part de salariés français dont le salaire stagne à ce niveau. Or, un salaire minimum suisse ne pourrait pas être pareillement exonéré. En effet, tout salaire supérieur à 2300 fr. par an est obligatoirement soumis aux cotisations sociales. Dans certaines branches (économie domestique, activités artistiques), les charges sociales sont mêmes dues dans tous les cas (art. 34d RAVS). Prendre pour exemple le SMIC français pour prétendre que « tout salaire minimum légal » nivelle les salaires par le bas, relève donc de l'escroquerie intellectuelle.

2. Le mécanisme d'indexation. Le SMIC français a été augmenté beaucoup plus vite que le salaire médian depuis son introduction. Il est donc logique que la part de bénéficiaires du SMIC soit importante, étant donné que le SMIC « rattrape » régulièrement les catégories de salaires les

plus basses. Ainsi, durant ses 15 premières années d'existence, le SMIC français a augmenté de 40% de plus que le salaire médian. En Suisse, de telles revalorisations supérieures à l'augmentation du salaire médian seraient impensables. L'initiative pour un salaire minimum prévoit le même mécanisme d'indexation que les rentes AVS (indice mixte, qui tient compte... de l'évolution des autres salaires !). Il n'y a donc pas de risque de « trappe à bas salaire » comme avec le SMIC français, car le salaire minimum légal suivrait l'évolution générale des prix et des salaires. Là encore, les adversaires du salaire minimum font des comparaisons abusives.

Bref, quand les adversaires des salaires décents peignent le diable du SMIC sur la muraille, ils comparent des prunes et des poires. Et montrent surtout qu'ils n'ont guère d'arguments, à part peut-être jouer sur le sentiment anti-français ambiant.

*Jean-Christophe Schwaab,  
conseiller national socialiste*

Le personnel Crossrail est préoccupé et va se battre, avec les syndicats SEV et UIL

## « Ensemble, nous pouvons y arriver »

**Les mécaniciens de locomotives Crossrail qui devront travailler à Brigue avec des salaires de crève-la-faim exigent plus de clarté. C'est ce qui est ressorti de l'assemblée du personnel du 4 avril à Domodossola.**

Les mécanos donnent mandat à leurs syndicats SEV et UIL afin qu'une demande formelle soit adressée à Crossrail pour entamer des négociations CCT. Simultanément et par mesure de précaution, une plainte est adressée à l'Office fédéral des transports qui est l'autorité de surveillance.

Pas de changement dans le cas de dumping salarial à Brigue: l'entreprise Crossrail se tait et les quelque 70 mécaniciens de locomotives ne signent pas les contrats de travail. Crossrail leur avait offert un engagement à Brigue avec un salaire mensuel de 3350 francs (après formation). Ils auraient ainsi gagné plus qu'en étant employés à Domodossola, mais la différence avec un salaire suisse aurait été de plus de 2000 francs par mois.

Lors d'une assemblée du personnel le 4 avril à Domodossola avec le SEV et le syndicat italien UIL, les mécaniciens de locomotives ont renforcé leur position: ils ne signent pas les contrats et donnent mandat aux syndicats afin qu'une demande formelle soit adressée à Crossrail pour entamer des



Des visages fermés, mais aussi une grande volonté de dignité et de respect.

négociations CCT. « Notre objectif est la conclusion d'une convention collective de travail avec des salaires correspondant à ce qui est d'usage dans la branche en Suisse », déclare le secrétaire syndical SEV Angelo Stroppini. Il a participé à l'assemblée avec la vice-présidente SEV Barbara Spalinger et écouté l'avis des personnes touchées.

Cependant, par précaution, une pression juridique doit être exercée sur Crossrail: en même temps que le courrier adressé à Crossrail pour exiger des négociations CCT, une deuxième lettre est envoyée à l'Office fédéral des transports. Elle contient une plainte contre Crossrail pour atteinte aux prescriptions sur l'accès au réseau. « Si Crossrail n'est pas

prête à payer les salaires d'usage dans la branche, l'OFT devra lui retirer l'autorisation d'accès au réseau », affirme Barbara Spalinger.

Angelo Stroppini a bien expliqué à l'assemblée que le scandale Crossrail avait eu un grand écho médiatique en Suisse: « Pendant que notre syndicat expliquait les motifs qui l'ont poussé à dénoncer Crossrail, l'entreprise s'est terrée dans un silence le plus complet. »

Un des secrétaires syndicaux UIL présents, Pancrazio Raimondo, a déclaré que ce déplacement n'avait jamais été expliqué et qu'il remet en cause l'existence de l'entreprise en Italie, puisque la grande majorité du personnel serait transférée en Suisse et

qu'il ne resterait que les activités annexes en Italie. Beaucoup de collaborateurs présents ont rapporté avoir été mis sous pression par l'entreprise en ces termes: « Si vous voulez suivre la formation, il faut signer, sinon, vous quittez la boîte. »

Barbara Spalinger a répété que « si l'entreprise Crossrail veut venir en Suisse, elle devra respecter les règles suisses. Il faut rester unis, ce n'est qu'ainsi que nous pourrions gagner. »

Difficile vu la pression subie par les employés. Certains y ont d'ailleurs déjà cédé. Mais la recommandation reste la même: ne pas signer de contrat individuel tant qu'il n'y a pas de CCT. Angelo Stroppini a expliqué aux participants:

« Nous avons la possibilité de faire pression sur l'entreprise, mais si vous signez un contrat individuel, une fois en Suisse, ils pourront vous licencier dans les trois mois en l'absence d'une CCT. Ensemble nous ferons pression, ensemble nous y arriverons. Mais il faut que vous exprimiez vos peurs, vos doutes, c'est à ça que servent les assemblées notamment. A se donner plus de force. »

Même si le SEV attend la prise de position de l'OFT, la balle est désormais dans le camp de l'entreprise.

frg/Hes

### Crossrail doit fournir des documents à l'OFT

Crossrail doit donner son point de vue à l'OFT suite aux reproches de dumping salarial dénoncé par le SEV. Porte-parole de l'OFT, Andreas Windlinger confirme que le directeur de Crossrail, Jeroen Le Jeune s'est rendu à l'OFT le 10 avril pour évoquer le dossier. « Nous attendons désormais des documents écrits de Crossrail pour nous forger notre opinion. »

En tant qu'autorité de surveillance, l'OFT doit juger si les entreprises respectent les conditions de travail usuelles de la branche, comme le prévoit la Loi fédérale sur les chemins de fer pour l'accès au réseau.

Fi/vbo



via sev

LA CHASSE AUX PRIMES 2014 EST OUVERTE

Recrute des collègues au SEV et reçois des primes attractives !



Patrick Schaffner quitte la présidence de la section VPT Lac Léman

# Merci président et bonne continuation

**Patrick Schaffner a fait ses adieux à la section Lac Léman, après neuf années passées à la présidence.**

Ce capitaine a 44 ans, habite à St-Prex, est célibataire sans enfant. Il est Grison d'origine et «non pas Vaudois d'adoption, mais citoyen européen ou citoyen du monde». Il a tout d'abord appris le métier d'agent du mouvement à la

SZU à Zurich puis a travaillé au BVB (Bex-Villars-Bretaye). Il est entré à la CGN en 1993.

Patrick préside la section depuis 2005 et a donc vécu les négociations de la première CCT qui est entrée en vigueur en mars 2006. Il a toujours travaillé avec le même secrétaire syndical, Olivier Barraud. Il quitte la présidence «pour laisser la place à de nouvelles idées». «On a tendance, au bout de quelques années, à ne

plus être autant à l'écoute, à réagir peut-être un peu moins vite», explique-t-il. L'évènement le plus marquant vécu à la section? «Je suis surtout impressionné de voir comment on a réussi à souder la section, à tirer tous à la même corde.» «Je suis aussi satisfait de constater que certaines choses qu'on a combattues ne se sont pas faites: le salaire au mérite, la destruction de certains bateaux comme «Le Vevey» ou

«L'Italie», qui ont été menacés à un moment donné. Ces bateaux diesel sont passés au patrimoine. Ce sont nos bateaux-école, on apprenait notre métier là-dessus», continue-t-il. «J'ai travaillé avec 12 personnes différentes au sein du comité. C'est une bonne expérience personnelle, une belle expérience de vie. Il y a toujours eu une bonne ambiance, une bonne écoute entre nous tous, même si nous

débutions quasi tous», conclut-il. Il est maintenant temps, après 9 ans, de passer le témoin. Patrick aura davantage de temps à disposition et a des projets privés qu'il ne souhaite pas dévoiler pour l'instant. Il va également «prendre du bon temps dans le jardin, à ne rien faire», et profiter d'aller plus souvent au Brésil, pays qu'il affectionne particulièrement.

Henriette Schaffner

Assemblée du 8 avril

## Changements au comité

**Le principal objectif de l'assemblée de printemps était de nommer un nouveau président, pour remplacer le président sortant, Patrick Schaffner. C'est Marc Formosa, aspirant capitaine, qui est élu à ce poste.**

Un retraité se plaint en début de séance de ne pas avoir suffisamment d'informations, que le comité ne communique pas assez. C'est noté de la part de la présidence, qui lui donne raison. Le procès-verbal est accepté avec remerciement à son auteur, Olivier Mettraux.

La caissière donne les effectifs 2013. La section compte 152 actifs, 32 pensionnés et 3 apprentis et a enregistré 8 admissions en 2013. Les comptes ont également été présentés par la caissière, Karine Antonioli, et acceptés sur recommandation de la commission de gestion.

### Année électorale

Marc Formosa, unique candidat à la présidence, est élu par applaudissements. Il explique devant l'assemblée: «Mon objectif est de vous représenter le plus fidèlement possible.» Et il remercie Patrick Schaffner



pour ses neuf années de présidence.

Après l'élection de Marc, il faut réélire tout le comité, année électorale oblige, et remplacer le siège laissé vacant par le nouveau président. Deux candidats se sont présentés à ce poste. Il s'agit de Claude-Alain Debonnaire et Matthias Gay-Crosier. Les membres votent alors par écrit, via l'urne.

### Un immense merci

Pendant le dépouillement, Pierre-Yves Antonioli rend hommage et remercie Patrick Schaffner, en lui remettant un cadeau: un hublot d'origine du MS Vevey datant de 1907.

Stéphane Montangero s'est ensuite exprimé devant l'assemblée, en tant que représentant du personnel au sein

du conseil d'administration de la CGN. Il est revenu sur un sondage réalisé, une photo de la situation. Il y a eu une nouvelle recapitalisation de 350 000 francs qui passent à la caisse de pensions, car les comptes sont bons. Il y aura donc des prélèvements en moins sur les salaires des employés. Assez bon espoir que «L'Italie» soit rénové lui aussi, comme «Le Vevey».

Olivier Barraud est convaincu qu'il est utile pour le personnel et le syndicat d'avoir un représentant au conseil d'administration. Il remercie Patrick Schaffner du travail effectué durant toutes ces années, de la complicité syndicale entretenue, etc. «C'est une personne que j'ai vue s'engager au-delà de ce que vous étiez en droit

d'attendre. Avec les tripes.» Claude-Alain Debonnaire est nouvellement élu au comité et travaillera avec les trois anciens membres, réélus, à savoir Karine Antonioli, Olivier Mettraux et Jorge Perez. Reste à remplacer Claude-Alain qui venait de prendre un poste à la commission de gestion. Il faut élire un membre suppléant et Vincent Wechsler se porte candidat et est donc élu. Céline Lacroix est en outre élue à la commission des horaires en remplacement de Patrick Schaffner et Matthias Gay-Crosier s'est annoncé partant pour reprendre le poste de Patrick Schaffner à la commission LDT de la VPT. S'ensuit une discussion sur le vote anticipé pour des élections au sein de la section, mo-

dalité qui n'existe pas pour l'instant. La section va empoigner le problème. Le comité est également chargé par l'assemblée d'étudier la possibilité d'améliorer la représentativité des groupements au sein du comité.

Quelques dates importantes sont communiquées: 11 novembre à 16 h 15, rencontre du comité étendu, 18 novembre à 16 h 15, assemblée générale d'automne et arbre de Noël le 6 décembre.

L'assemblée se termine sur une verrée en l'honneur du président sortant et du nouveau président.

Henriette Schaffner

## COMITÉ

Voici les membres du comité sortant: Patrick Schaffner, président, Marc Formosa, secrétaire, Olivier Mettraux, secrétaire, Karine Antonioli, caissière et Jorge Perez, vice-président.

Et le nouveau comité élu:

Marc Formosa, président, Olivier Mettraux, Karine Antonioli, Jorge Perez et Claude-Alain Debonnaire.

# uation!

Marc Formosa reprend la présidence

## Un Basque au gouvernail



Patrick Schaffner a reçu un hublot d'origine du « Vevey », bateau pour lequel il s'est tant battu.

**Marc Formosa, 42 ans, marié et papa de deux enfants, est le nouveau président de la section Lac Léman.**

Cet aspirant-capitaine habite à Pompaples au pied du Jura. Il siège au comité depuis un an et demi en tant que secrétaire, en collaboration avec un autre membre.

Sa motivation pour reprendre la présidence? Il a envie de représenter ses collègues, de voir comment ça fonctionne. Les défis à venir? Il y a un conseil d'administration relativement récent et des rénovations à faire, ainsi que les prochaines négociations CCT en 2015 pour début 2016. C'est donc le nouveau comité élu ce mardi 8 avril qui s'en chargera. «Je me sens apte à prendre cette charge, avec l'appui des collègues, des membres et du secrétaire syndical en charge de la section», explique-t-il. Son parcours professionnel? Après avoir travaillé comme marin-pêcheur en France (il vient du Pays basque, de Bayonne plus exactement) et



Marc Formosa.

avoir été syndiqué CGT, il est arrivé en Suisse, par amour, après avoir rencontré sa femme sur une plage, entre deux embarquements. Il est entré à la CGN en 2003. Et au SEV la même année.

Avoir comme objectif d'augmenter le taux de syndicalisation serait un peu prétentieux puisqu'il est déjà excellent à la section CGN. Par contre, Marc Formosa aimerait empoigner la problématique des employés plus âgés qui arrivent en fin de carrière et qui rencontrent des problèmes au sein de l'entreprise. Il aimerait les soutenir

un maximum lors de ces années parfois un peu difficile à vivre. De même, il aimerait aider les jeunes à bien négocier leur contrat de travail à leur engagement. Il va les motiver à se syndiquer afin d'être bien défendus. En résumé, sa priorité est de garantir le respect du personnel.

Gros sujet de revendication qui va arriver sur le tapis ou plutôt qui y est déjà : le service de piquet, qui prêterait trop la vie privée des employés. «On aimerait les éliminer», explique Marc Formosa.

Hes

## Claude-Alain Debonnaire, nouveau capitaine à la CGN



Remise officielle de la casquette de capitaine par le président du conseil d'administration de la CGN, Rémi Walbaum.

Le mardi 1<sup>er</sup> avril à 11 h, lors d'une cérémonie officielle, Claude-Alain Debonnaire a reçu le grade de capitaine et a été assermenté par

la préfète du district de Lausanne, Mme Sylviane Klein. Cette cérémonie s'est déroulée sur le bateau « Lausanne » amarré à la

gare lacustre de Lausanne-Ouchy. L'assermentation d'un capitaine est un moment essentiel dans la navigation. «C'était un moment très fort. Mes fonctions n'ont pas changé ce jour-là, mais c'est une reconnaissance des autorités, du public, explique-t-il, on nous remet la casquette qui représente tout le chemin parcouru.» Cela fait trois ans qu'il n'y avait pas eu d'assermentation à la CGN. Celui qui accepte et aspire à ce poste de capitaine veut assumer des responsabilités supplémentaires (davantage de passagers, davantage d'équipage).

Le parcours de Claude-Alain : cela fait 21 ans qu'il travaille à la CGN, entreprise dans laquelle il est entré à 20 ans, après avoir suivi un apprentissage de contrôleur CFF. A la CGN, il a été batelier,

contrôleur 1 puis contrôleur 2, caissier, puis 5 ans adjoint au chef du bureau du personnel. Après cette dernière fonction administrative, le goût du large l'a rappelé. Il a eu envie de repartir en navigation et a appris la conduite des bateaux, tout d'abord comme sous-timonier, puis comme timonier puis pilote ayant le permis passagers de l'OFT permettant d'embarquer jusqu'à 300 personnes. Ensuite, il a obtenu le permis HGA, permis de conduire les navibus, les hydrojets, ce qui est un passage obligé pour devenir aspirant capitaine. Une fois la décision prise par la direction d'accepter la candidature de Claude-Alain, il doit faire 300 jours de navigation avant d'être assermenté capitaine.

Au niveau privé, Claude-Alain est marié, papa de deux enfants. Son nom est d'origine valaisanne, mais il est né à Château-d'Éx, puis a habité dans la campagne lausannoise. Il habite désormais à Pully. Il a toujours été assez actif au sein du syndicat, plutôt comme travailleur de l'ombre, toujours prêt à donner un coup de main. Après avoir œuvré en coulisses, il a souhaité entrer au comité afin de faire profiter l'équipe de ses compétences (LDT, etc.) acquises au bureau du personnel, notamment. Il a été élu le 8 avril au comité de la section (voir ci-contre, après avoir siégé pendant 15 ans à la commission des tours de service et quelques années au groupement du pont.

Hes

## Sections

**Mercredi 23 avril** ■ **ZPV Fribourg**  
15h15 Assemblée générale  
salle des cours  
CFF  
Fribourg.

**Jeu 24 avril** ■ **VPT-TPF régional**  
20h30 Assemblée générale  
Restaurant  
Maison de Ville  
Vuippens

**Samedi 26 avril** ■ **VPT-CJ/Mont-Soleil**  
10h Assemblée de printemps  
au CIP  
Tramelan

**Jeu 8 mai** ■ **AS Ouest**  
18h30 Assemblée de printemps  
Buffet de la gare  
Lausanne

Tous les collègues actifs et pensionnés sont cordialement invités à notre assemblée générale. Un repas vous sera offert après l'assemblée. Nous vous demandons de vous inscrire chez le secrétaire tél. 026 401 18 54 ou par mail [fribourg@zpv.ch](mailto:fribourg@zpv.ch) jusqu'au 18 avril. Le comité se réjouit vous rencontrer. **Le comité**

Tous les collègues actifs et retraités sont invités. Une collation sera servie après l'assemblée. **Le comité**

Après l'assemblée, un apéritif dînatoire vous sera servi. Le comité vous attend nombreux et nombreuses. Merci de vous inscrire jusqu'au 16 avril auprès de votre président: 079 2844890 ou 032 9512114 ou [alain.gigon53@bluewin.ch](mailto:alain.gigon53@bluewin.ch).

Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV, Peter Käppler, président central AS, ainsi que Daniel Huguenot des assurances Helvetia seront nos invités. Après l'assemblée, un repas sera offert par la section. Les propositions que vous souhaitez soumettre lors de l'assemblée sont à faire parvenir par écrit jusqu'au 2 mai 2014 à SEV AS Ouest, case postale 1310, 1001 Lausanne, e-mail: [ouest@as-online.ch](mailto:ouest@as-online.ch). Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire jusqu'au 28 avril 2014 aux mêmes adresses ou au 078 825'66'90. **René Zurcher**

## Loisirs

**Vendredi 25 avril** ■ **CSC Lausanne**  
19h15 Assemblée générale  
Grand salon du buffet de la gare  
de Lausanne

Le club sportif des cheminots de Lausanne tiendra son assemblée générale annuelle au grand salon du buffet de la gare de Lausanne le vendredi 25 avril à 19h15. Venez nombreux! Renseignements sur [www.cscl.ch](http://www.cscl.ch). **Le comité**

### ■ 80<sup>e</sup> championnat de ski alpin et ski de fond USSC

## Anita Camenisch et Dölf Alpiger sont nos champions

**Du 20 au 22 mars, les skieurs de l'USSC se sont retrouvés aux Diablerets, lors d'un championnat organisé par la section CSC Lausanne et le comité de l'USSC sports d'hiver, avec notamment le soutien des remontées mécaniques Télédiablerets et de Diablerets Tourisme.**

les d'argent vont à Cécile Fäh (ESC Winterthour) et Werner Huber (EWF Herisau), celles de bronze à Anna Carabotti (ESK Bienne) et Beni Tresch (ESC Erstfeld). Le responsable du comité, M. Jossen, est très satisfait de ces journées de championnat. Un beau temps, de belles pistes et des compétitions fair-play ont couronné le week-end. **USSC**



Les vainqueurs, de gauche à droite: Werner Huber, Cécile Fäh, Dölf Alpiger, Anita Camenisch, Anna Carabotti et Beni Tresch.

Chez les hommes, lors de la manche de ski de fond courte, c'est Daniel Jeanret (CSC Neuchâtel) qui a remporté la victoire. Pour devenir champion suisse, il faut avoir réussi le slalom du jeudi, le grand slalom du vendredi et le parcours de ski de fond du samedi matin. Anita Camenisch d'Ottenbach (ESC Soldanel-la) a gagné cette compétition chez les dames et Dölf Alpiger de Herisau (EWF Herisau) chez les hommes. Les médail-

## Pensionnés

**Mardi 29 avril** ■ **Amicale des pensionnés du Jura Bernois et de Bienne Romande**  
dès 14h Coop  
Centre Gare de Bienne

Rencontre

N'oubliez pas la 4<sup>e</sup> rencontre le mardi 29 avril 2014 à partir de 14h au COOP Centre Gare de Bienne. Vous êtes tous les bienvenus. A tout bientôt.

**Votre dévoué serviteur. Jacques**

**Jeu 8 mai** ■ **PV Neuchâtel**  
Course pédestre

Marche Salgesch-Miège-Sierre avec repas à 12h30 au Relais Miégeois (18 fr.). Départs à 7h21 de La Chaux-de-Fonds; 8h05 de Neuchâtel. Inscriptions jusqu'au 5 mai auprès d'Yvan Renevey (032 725 62 88 ou [renevey26@gmail.com](mailto:renevey26@gmail.com)).

**Mercredi 4 juin** ■ **PV Vaud**

Sortie d'été, Lac des Brenets - Saut du Doubs

Inscription jusqu'au 22 mai 2014 par carte postale adressée à René Guignet, Route d'Aubonne 9a, 1304 Cossonay, ou par courriel: [rene.guignet@hotmail.ch](mailto:rene.guignet@hotmail.ch) en mentionnant: nom, prénom, adresse et nombre de personnes.

Pour notre première sortie 2014, nous vous proposons de découvrir ces perles du Jura que sont le lac des Brenets et le saut du Doubs. Nous vous proposons le programme suivant: Départ de Lausanne à 8h45, voie 8 avec l'ICN 1619. Changement à Neuchâtel, dép. 9.32, voie 7, direction Le Locle, puis départ de voie 3 à 10.14, direction Les Brenets. Départ du bateau 10.45, excursion au du Saut du Doubs. A partir de 12h, l'apéritif et le repas vous seront servis au Restaurant du Saut du Doubs. Au menu: Salade verte - Sauté de bœuf, sauce chasseur - riz à la neuchâteloise - Flan caramel. Départ du bateau pour le retour, 14.50. Nous aurons encore environ 1 heure pour flâner et se rendre à la gare des Brenets d'où le train partira à 16.40 pour le Locle, puis à 16.50 pour Neuchâtel, changement à Neuchâtel, dép. 17.34 de la voie 3, direction Lausanne où nous arriverons à 18.15. Le déplacement de la gare des Brenets au port est d'env. 20 min. Un bus est prévu pour les personnes ayant des difficultés à marcher. Pour la prise en charge des frais du repas et des boissons (blanc, rouge, eaux minérales et café), une participation de 60.- vous est demandée, encaissée durant le voyage d'aller et nous vous remercions d'avance de prévoir la monnaie en conséquence. Titre de transport: Carte annuelle de voyage, carte journalière ou billet à demi-prix à destination « Les Brenets » Une belle journée en perspective pour laquelle nous nous réjouissons d'avance de votre nombreuse participation. **Votre comité**

## Décès

**Fracheboud Guy**, chef de train, Vionnaz; décédé dans sa 83<sup>e</sup> année. PV Valais

Lausanne; décédée dans sa 89<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Holzer Maria**, veuve d'André, Renens VD; décédée dans sa 92<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Marguet Hélène**, veuve de Roger, Oron-la-Ville; décédée dans sa 91<sup>e</sup> année. PV Vaud.

**Kilchoer Louis**, Carouge; décédé dans sa 95<sup>e</sup> année. VPT TPG retraités.

**Roch Fernand**, surveillant, Bienne; décédé dans sa 84<sup>e</sup> année. PV Biel-Bienne.

**Knoepfli Isabelle**, veuve de Roger,

**Wyss Rémy**, assistant social, Morrens VD; décédé dans sa 84<sup>e</sup> année. PV Vaud.

## IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462 Tirage: 10 881 ex. (total 44 656 ex.), certifié REMP au 31.10.2013 Editeur: SEV, [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch) Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; [contact@sev-online.ch](mailto:contact@sev-online.ch); téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse: Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; [info@sev-online.ch](mailto:info@sev-online.ch), téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.- Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, [kontakt@zs-werbeag.ch](mailto:kontakt@zs-werbeag.ch), [www.zs-werbeag.ch](http://www.zs-werbeag.ch)

Préresse: AZ Medien, Aarau; [www.azmedien.ch](http://www.azmedien.ch) Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; [www.solprint.ch](http://www.solprint.ch), une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 1<sup>er</sup> mai 2014. Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 24 avril à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 22 avril à 10 h.

■ PV Vaud: Assemblée du 26 février 2014

## Votation du 18 mai au programme, entre autres

**C'est en présence d'un peu plus d'une centaine de membres que le président Jean-Pierre Genevay ouvre cette assemblée et remercie l'ensemble des Cuivres du Talent pour leur aubade de bienvenue.**

Au chapitre des communications, il relève, en particulier, qu'il est toujours possible de remplir sa déclaration d'impôt avec l'aide des collègues de l'Assurance SEV, il suffit pour cela de contacter Vincent Di Blasi, tél. 079 680 76 68. Le PV de l'assemblée du 31 octobre 2013 est lu et accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur. L'effectif de la section au 01.01.2014 est de 1615 membres, soit une diminution de 69 membres par rapport au 01.01.2013. Il est à relever qu'en 2013, 44 membres ont fêté leurs 90 ans et 4 membres leur centenaire. 88 membres nous ont quittés dont la lecture des noms est suivie d'un hommage musical.

### Comptes 2013

Les comptes 2013 bouclent avec un déficit de 2597.59 francs, inférieur d'env. 3500 fr.

par rapport au budget. Cette différence s'explique par des coûts moins élevés pour les assemblées des membres et les courses de section. La Commission de gestion a reconnu l'exactitude des comptes et propose de les approuver, ce qui est fait à l'unanimité avec remerciement au caissier, Serge Matthys. Il en est de même pour le budget 2014, lequel prévoit un déficit de 4150 francs.

### Rapport du président

Dans son rapport, le président traite les thèmes suivants:

**Engagement du comité:** durant l'année 2014, le président et les membres du comité ont été engagés pour une vingtaine de séances, 47 visites aux non-généralistes, sans compter les visites aux malades.

**FVP:** la valeur du Rail chèque reste fixée à 100 fr. Selon le nombre de ceux qui seront encaissés, les CFF augmenteront ou diminueront la valeur de ce chèque. Les prix FVP n'ont pas augmenté entre 2013 et 2014. **Manifestation nationale du 21.09.2013:** si la participation de 600 à 700 membres de la PV peut être considérée comme bonne, le thème peu porteur de ce rassemblement explique partiellement le man-

que de mobilisation des membres.

**Caisse de pensions CFF:** même si le taux de couverture de la Caisse de pensions était de 101,4% en juillet 2013, il faudra encore attendre que ce taux atteigne 110 à 115% avant de pouvoir compter sur une compensation du renchérissement. Toutefois, si la Confédération devait accorder une compensation du renchérissement à ses fonctionnaires retraités, nous ne manquerions pas de réclamer l'égalité de traitement à notre ancien employeur. La PV rejette le principe d'un assainissement de la CP par l'introduction d'une rente variable.

**Collaboration avec le SEV:** en 2013, la collaboration avec notre syndicat faitier peut être qualifiée de bonne. Toutefois, nous n'avons pas été soutenus dans la question d'un siège au Conseil de fondation de la CP. S'il apparaît important aux membres de la PV d'apporter leur contribution à notre syndicat, nous attendons en retour que les actifs nous prennent au sérieux. Au syndicat également, les générations ne doivent pas être montées les unes contre les autres.

**Conseil Suisse des aînés:** le projet de la prévoyance vieillisse 2020 élaboré par le Conseil fédéral a été un thème

central du groupe «Sécurité sociale» du Conseil des aînés, auquel participe notre représentant Josef Bühler.

### Nominations diverses

Pour 2014, la commission de gestion sera composée de Jean-Pierre Meylan, comme rapporteur, Félix Magnin, Gérard Steffen. André Marendaz est désigné comme suppléant. Jean-Pierre Genevay, Christian Gaus et René Guignet sont désignés pour représenter la section à l'assemblée des délégués PV 2014.

### Calendrier 2014

Sorties de la section au Saut du Doubs, le mercredi 4 juin et dans un lieu encore à déterminer le 17 septembre. Prochaine assemblée des membres: jeudi 29 octobre à 14 h.

### Exposé d'Olivier Barraud

Olivier traite en connaissance de cause les thèmes suivants: **Votation FAIF:** il remercie les collègues qui se sont engagés pour la distribution de flyers et les membres pour leur soutien. **Politique du logement:** son engagement dans ce domaine va dans le sens de donner aux personnes concernées les conseils et orientation nécessaires pour s'exprimer et défendre leur droit.

**Subvention assurance-maladie, initiative vaudoise:** une initiative cantonale «pour alléger les primes d'assurance-maladie» va être lancée. Cette dernière propose que les assurés qui paient plus de 10% de leur revenu déterminant en prime d'assurance-maladie aient le droit de recevoir un subside à l'assurance-maladie. **Votation du 18 mai «Salaire minimum»:** 77% des 330 000 personnes touchées ont plus de 25 ans et 70% sont des femmes. Cette initiative étant issue des syndicats, il est faux de déclarer qu'elle va à l'encontre des CCT. En conséquence, il est important de voter «OUI» pour les raisons suivantes: l'initiative permettra d'avoir des salaires équitables dont on puisse vivre, elle protégera les entreprises correctes de la concurrence à bon marché et elle protégera les salaires suisses de la cupidité de quelques-uns. D'autre part, cette initiative donne le mandat à la Confédération d'encourager la conclusion de CCT.

Le nouveau règlement de gestion de la section est approuvé à l'unanimité.

Le président honore et remercie pour ses 13 d'activité au sein de la section, le collègue Marcel Martignier.

*René Guignet*

■ Sous-fédération TS/P-OP-VS

## Le projet NewRIDA

### Objectifs du projet

- Augmentation du nombre d'automates;
  - Professionnalisation des déroulements du travail en surface;
  - Répartition des activités en surface argent et papier, technique et service;
  - Formation continue ciblée et développement des collaborateurs;
  - Augmentation des standards de la sécurité pour les collaborateurs;
- La concrétisation du projet a

été réalisée en cinq projets partiels. La commission spéciale de la commission du personnel ainsi que les partenaires sociaux ont pu donner leur avis sur les divers objectifs du projet. Au cours de la réalisation, nous avons dû malheureusement faire appel à deux reprises auprès de la hiérarchie. Nous avons ainsi pu obtenir quelques améliorations, surtout pour les candidatures des nouveaux postes. Lors des séances obligatoires pour les collaborateurs de fé-

vrier 2014, les personnes concernées ont été informées de l'application et des questions qui y sont liées. Lors de l'évaluation des fonctions et de la classification définitive, nous avons malheureusement une fois de plus constaté que les RH compétentes, soit «Compensation & Benefits», n'ont pas suivi les propositions de la direction du projet. Si des collaborateurs n'étaient pas d'accord avec leur nouveau contrat, le SEV leur accorderait la protection juridique. **TS**

### Congrès 2014 de l'USS Délaï pour le dépôt des propositions

Le Comité de l'Union syndicale suisse (USS) a décidé d'organiser son

#### Congrès ordinaire les 23 et 24 octobre 2014 à Berne.

Les propositions destinées à être traitées lors du Congrès devront, selon l'article 8 alinéa 3 des statuts de l'USS, parvenir au Secrétariat de l'USS à l'intention du Comité trois mois à l'avance. Cette date tombant en pleine pause estivale, le Comité de l'USS a décidé que le délai pour le dépôt des propositions sera avancé au 20 juin 2014. Cependant, le 23 juillet 2014 reste formellement le délai ultime pour le dépôt des propositions destinées au Congrès.

Outre le Comité de l'USS et l'Assemblée des délégué(e)s de l'USS, les fédérations affiliées et associées à l'USS, les unions syndicales cantonales ainsi que les commissions statutaires de l'USS: Commission féminine, Commission de jeunesse, Commission des retraité(e)s, Commission des migrations et Commission des lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres (LGBT), sont habilitées à faire des propositions.

Cette publication a valeur de convocation officielle au Congrès, selon l'article 7 alinéa 2 des statuts de l'USS.

Angle droit

## Parole contre parole

Un cas de protection juridique traité par le SEV.

**Lorsque la police estime que l'origine d'un accident n'est pas claire, même lorsqu'un des protagonistes est certain de ne pas avoir commis de faute, il vaut mieux faire appel à une protection juridique, car les autorités peuvent se tromper. La preuve ci-dessous.**

Un collègue pensionné en a fait la cruelle expérience. Alors qu'il subit un accident de la circulation et qu'il est persuadé de n'avoir aucun tort, il voit la police prendre le parti de l'autre personne. Franz (nom d'emprunt) s'est annoncé à la protection juridique SEV pour le cas suivant: alors qu'il était en route dans la campagne avec une voiture de livraison pour un petit job à temps partiel, il a voulu tourner à gauche, a entamé sa manœuvre correctement, mais un automobiliste en BMW voulant visiblement le dépasser a touché la voiture

de livraison sur le côté à grande vitesse. Franz a eu de la chance dans sa malchance puisqu'il n'a été que légèrement blessé. Le conducteur de la BMW a été blessé et les deux voitures étaient en dégât total. La police a alors établi dans son communiqué que les conditions de l'accident n'étaient pas encore très claires et que des témoins étaient recherchés. Afin d'aider Franz de façon optimale, le SEV lui a mis à disposition un avocat spécialisé dans les accidents de circulation.

L'avocat a alors exigé de voir les documents de la police. Le rapport de police montrait bien que les déclarations des deux automobilistes se contredisaient sur des points importants. Sur les photos de la police, on ne pouvait pas distinguer le point de collision. Franz a expliqué avoir mis le clignoteur et avait regardé à l'arrière comme il se doit, avant que l'autre lui fonce dedans.

Le conducteur de la BMW a quant à lui déclaré que Franz avait mis le clignoteur droit et s'apprêtait à tourner à droite. Malgré cette confrontation de type «c'est sa parole contre la parole de l'autre», la police a cru la version du conducteur de la BMW. L'avocat s'est alors plaint au procureur de ce raccourci pris par la police pour déclarer quelqu'un coupable. Il a demandé l'élaboration d'un plan de l'accident et une analyse des feux de clignotement. Entre-temps, Franz avait reçu du courrier de l'Office des véhicules, qui lui signifiait l'ouverture d'une procédure administrative et la suspension de son permis de conduire. Comme cause de cette procédure, l'Office indiquait un manque d'attention sur les véhicules étant à l'arrière au moment de bifurquer.

Cinq mois après l'accident, le procureur a remis un plan de l'accident ainsi que quelques agrandissements des photos à l'avocat de Franz. La police a expliqué que les documents ne permettaient pas de préciser le point de collision entre les deux véhicules.

L'avocat met alors en avant le fait que les photos ainsi

### Retraité/protection juridique: une contradiction ?

Plusieurs fois par année, la protection juridique SEV reçoit des demandes de la part de retraités ou veufs/veuves. Il en va souvent de questions liées aux assurances sociales, en particulier de réduction ou augmentation de rentes AI. Ici, on parle d'un cas de retraité qui a un petit job à temps partiel. Même si ce n'est pas très fréquent, on peut soulever le fait que la protection juridique, avec l'aide des avocats qu'elle mandate, vient aussi en aide aux pensionnés.

### AVOCAT DE LA PREMIÈRE HEURE

Avec l'introduction de la nouvelle procédure, les personnes étant soupçonnées d'infraction pénale peuvent faire appel à un avocat dès la première interrogation par la police, qui est d'ailleurs obligée de rendre la personne

attentive à cette possibilité. Il faut contacter la protection juridique SEV afin de se voir attribuer un avocat. Si cela n'est pas possible, on peut faire appel à un avocat de piquet. Mais il faut avertir le SEV aussi vite que possible.

que l'analyse des clignotants prouve que Franz avait bien signifié vouloir tourner à gauche et qu'il n'avait donc pas à être dépassé à ce moment-là. Il a donc demandé l'arrêt de la procédure et que les frais d'avocat ne soient pas à la charge de Franz. Une année après l'accident, Franz a enfin reçu la décision du procureur, qui accepte l'argumentation de l'avocat de Franz. En outre, le conducteur de la BMW a accepté la peine qui lui avait été infligée, c'est donc une preuve supplé-

mentaire de l'innocence de Franz. Par contre, de façon surprenante, le Parquet n'a pas accepté de prendre en charge les frais d'avocat. Enfin, l'avocat a demandé la suspension de la procédure administrative à l'Office des véhicules. Il a demandé un versement compensatoire de la part de l'assurance responsabilité civile de l'autre conducteur et la prise en charge des frais d'avocat. Tout cela avec succès.

*L'équipe de la protection juridique*

■ PV Fribourg – Assemblée de printemps du 25 mars au NH Fribourg Hôtel

## Une section pleine d'entrain malgré un effectif en diminution

**Le président Jean-Pierre Neuhaus ouvre l'assemblée en présence de 66 membres.**

Il salue particulièrement les membres comptant 70 ans d'affiliation au SEV ainsi que les orateurs du jour, Daniel Huguenot et Vincent Lehmann, de la compagnie d'assurances Helvetia. Depuis la dernière assemblée, neuf membres nous ont quittés pour toujours. Par contre, nous avons enregistré l'arrivée de 5 personnes, 3 transferts et 3 démissions. Au 25 mars 2014, l'effectif de la section est de 333 membres, en diminution de huit membres depuis la dernière assemblée. La parole est donnée à

Eveline Lambert, visiteuse des malades. Avec Thérèse Ribotel, elle a effectué 26 visites aux résidents de homes médicalisés et aux personnes handicapées ou malades. En outre, huit nonagénaires se sont vu remettre un cadeau lors de la visite d'une des dames précitées et du président de la section. Notre caissier, Charles Savary, présente ensuite les comptes 2013, bouclant par un déficit. Malgré ce résultat, le rapporteur des vérificateurs des comptes, André Bise, relève la parfaite transparence des comptes. Il prie l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge au comité. Pour remplacer André Bise, un membre suppléant de la com-

mission de gestion est nommé en la personne de François Chatagny. Après quoi, et comme à l'accoutumée, Jean-Pierre Neuhaus brosse un tableau complet et détaillé de ce que fut l'année dernière dans le monde, en Suisse, au SEV, au sein de la sous-fédération PV ainsi qu'à la section PV Fribourg. Puis, c'est au tour de Marguerite Michel de retracer les manifestations 2013 de la commission d'animation et de communiquer que la sortie du mardi 20 mai nous mènera au cœur des quartiers historiques de Fribourg sous la conduite d'un guide. Et en septembre, une marche sera organisée dans le district de la Veveysse. Quant à la sortie annuelle, elle

aura lieu le mardi 24 juin à Engelberg, sous la conduite de notre vice-président, Franz Rohner. Avant de conclure, Jean-Pierre Neuhaus informe l'assemblée que concernant l'initiative « AVSplus », le SEV a recueilli 22 000 signatures, soit 7 000 de plus que les 15 000 demandées. Le président remercie également toutes celles et tous ceux qui ont soutenu le projet FAIF lors de la votation du 9 février dernier. Il rappelle que la couverture de la caisse de pensions CFF est de 102,4%, insuffisante toutefois pour espérer une adaptation de nos rentes. Enfin, notre président rappelle que le bon FVP de 100 fr. est valable jusqu'au 31 mars 2014. Il encou-

rage les membres qui n'en ont pas employé d'en faire profiter quelqu'un d'autre. Enfin, il encourage les membres à voter le 18 mai prochain pour des salaires justes. Puis il donne la parole à Daniel Huguenot, représentant la compagnie Helvetia, qui a repris l'assurance SEV il y a deux ans. Daniel Huguenot présente les très nombreuses prestations proposées par sa compagnie et souligne qu'elles sont particulièrement avantageuses pour les membres SEV. Après cette présentation, l'assureur répond à quelques questions générales puis se tient à disposition pour des demandes ciblées. L'assemblée est levée à 15 h 25.

*Le secrétaire, Jacques Zulauff*

Scandale des bas salaires

# Premier cactus de la honte

**73 000 des 330 000 personnes percevant un salaire en dessous de 4 000 fr. travaillent dans le commerce de détail, une branche où ce sont surtout les propriétaires de chaînes de magasins de chaussures et de vêtements qui refusent de verser des salaires décents.**

Pas étonnant, par conséquent, que le premier cactus de la honte ait été décerné à une chaîne de magasins de vêtements. Et le gagnant est Tally Weijl, une entreprise qui, 30 ans après sa création, n'est toujours pas capable de verser des salaires décents à tous ses employés.

La célèbre chaîne de magasins Tally Weijl verse des salaires

très bas à ses vendeuses et vendeurs. Les fiches de paie que les syndicats ont pu voir montrent que, dans plusieurs grandes villes du pays, cette entreprise ne paie que 3470 francs par mois (converti en plein temps) à des vendeuses qui ont même suivi une formation de deux années. Et elles ne reçoivent pas de 13<sup>e</sup> mois. Vivre dignement avec des salaires aussi bas, c'est difficile.

## Propriétaires riches

Le cas de Tally Weijl montre qu'étant donné que même les entreprises qui ont du succès et dont les propriétaires font partie des 300 familles les plus riches de Suisse refusent de verser des salaires décents à leurs employés, un salaire minimum légal s'impose. C'est ce que demande l'initiative des syndicats sur les salaires minimums. Tout le monde profitera

d'un oui au salaire minimum: les employeurs qui rémunèrent correctement leur personnel n'auront plus à craindre de concurrence déloyale. Les contribuables ne devront plus sub-

ventionner via l'aide sociale le système des bas salaires. Et les personnes qui touchent des bas salaires auront plus d'argent pour vivre. L'économie en sortira renforcée

parce que cela créera plus de pouvoir d'achat ainsi que des emplois.

<http://scandalebassalaires.ch>

## INFO

### Un salaire minimum de 4000 francs: Tally Weijl peut se le permettre

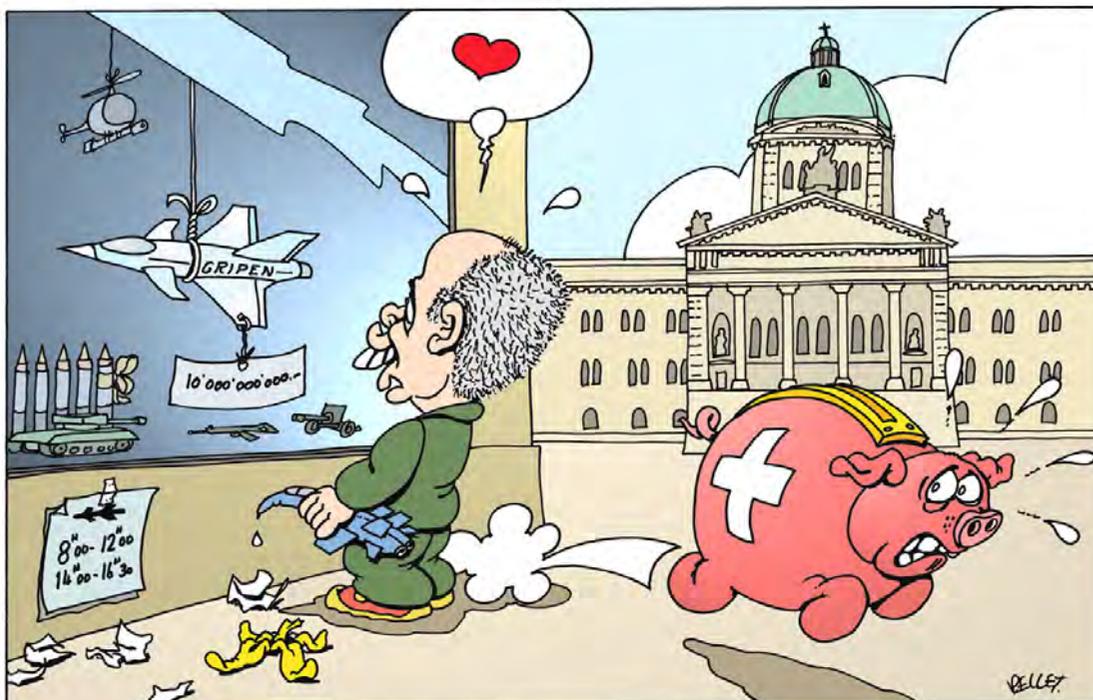
Il y a plusieurs années déjà qu'Unia demande à Tally Weijl d'améliorer ses salaires. Mais cette entreprise l'a toujours refusé à ce jour. Or, elle pourrait se le permettre sans problème aucun: avec un chiffre d'affaires d'un demi-million et une valeur sur le marché de plus de 183 millions, elle fait partie des plus grandes entreprises du commerce de vêtements en Suisse. Cette entreprise de mode suisse est de plus active

dans 30 pays à travers 76 filiales et compte 2800 collaborateurs et collaboratrices. En Suisse, Tally Weijl est présente dans toutes les régions avec 94 filiales. Une partie d'entre elles est gérée en franchise.

Les «franchiseurs» de Tally Weijl engagent du personnel qui travaille aussi pour ces bas salaires dans leurs boutiques. Pour cette raison, le syndicat Unia a remis symboliquement mardi 8 avril un cactus de la

honte à l'entreprise Tally Weijl, à son siège principal de Bâle. Simultanément des actions ont été organisées sur 20 sites de l'entreprise en Suisse contre la pratique des bas salaires de Tally Weijl. La chaîne de boutiques de mode a mérité ce cactus aussi parce qu'elle rejette tout partenariat social et refuse que ses conditions de travail et salariales soient réglées dans le cadre d'une convention collective de travail.

## PELLET PIOCHE: Des joujoux qui coûtent cher...



## EN VITESSE

### Les fonctionnaires genevois manifestent

Plus de 1000 fonctionnaires ont manifesté le 9 avril dernier à Genève contre une nouvelle grille salariale pour les employés de la fonction publique.

Les manifestants sont mécontents du fait que les critères retenus pour l'évaluation des fonctions dans la nouvelle grille salariale restent secrets, en vertu d'une clause de confidentialité passée entre le canton et la société qui a élaboré le projet SCORE (système de compétences, rémunération, évaluation).

Selon eux, il ne sera plus possible de comparer les salaires et de s'assurer du respect du principe de l'égalité de traitement, après l'entrée en vigueur de la nouvelle grille.

Cette manifestation était organisée par plusieurs syndicats.

comm.

CFF Cargo Production – RCP

# Accord sur la « prime RCP internationale »

**Le SEV a réussi à obtenir une prime internationale pour les collaborateurs de Cargo Production régionale même lorsque le module de formation est inférieur à 14 jours. Il s'agit alors d'une demi-prime, qui sera versée rétroactivement.**

Depuis que les profils professionnels Cargo Production actuels sont en vigueur, à savoir début 2012, il existe une prime internationale pour les collaborateurs appelés à travailler sur sol étranger, puisqu'il faut pour cela une formation supplémentaire. Cette prime représente un montant de 2 500 fr. par année.

Certains collègues ont constaté avec surprise qu'ils ne recevaient pas cette prime, alors qu'ils travaillaient au-delà des frontières. CFF Cargo leur a alors expliqué que les connaissances qu'ils avaient acquises étaient trop restreintes pour avoir droit à la prime, ou alors qu'ils étaient trop peu amenés à travailler sur sol étranger.



Les équipes RCP sont souvent amenées à travailler de l'autre côté de la frontière, ce qui suppose des connaissances supplémentaires.

Ces collègues ne percevaient pas la chose ainsi et se sont donc adressés à la sous-fédération RPV et au SEV.

## Une moitié de prime ou une prime entière? C'est selon

Il a fallu une grande persévérance côté RPV et SEV avant qu'une solution acceptable ait pu être trouvée.

■ Pour les modules de moins de 14 jours, CFF Cargo paie seulement une demi-indemnité de 1250 fr. avec effet rétroactif, ceci dès que la formation est terminée avec succès, au plus tôt dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 30 juin 2014, en cas d'engagement dans le pays correspondant. Dès le 30

juin 2014, une nouvelle réglementation CCT devrait intervenir.

■ Les ayants droit sont les personnes qui rencontrent ce module régulièrement durant leur activité professionnelle. «En prenant en compte ce module de formation plus court qui donne droit à une prime, on tient compte également des différentes exigences de manière adéquate», déclare Philipp Hadorn, secrétaire syndical responsable du dossier Cargo au SEV.

L'introduction du profil professionnel Cargo Production a donné de nombreuses perspectives à beaucoup de collabora-

teurs RCP. Pour atteindre le niveau d'exigences défini, de nombreux modules de formation supplémentaires étaient nécessaires. Selon l'accord, il s'agissait de trouver des solutions en respect du partenariat social pour les personnes touchées qui n'ont pas pu acquérir les nouvelles compétences nécessaires. Les modalités suivantes ont pu être fixées:

■ Les collaborateurs nés en 1953 et avant: restent dans leur niveau d'exigences actuel et conservent le salaire correspondant.

■ Les collaborateurs nés en 1954 et après: complètent à leur contrat de travail – le niveau d'exigences est adapté au 1<sup>er</sup> juillet 2014. La descrip-

tion de poste est adaptée selon les possibilités d'engagement du collaborateur.

■ Les collaborateurs nés en 1954 et en 1955: reçoivent une garantie salariale selon CCT article 95.

■ Les collaborateurs nés en 1954 et après: reçoivent une garantie salariale jusqu'au 31 décembre 2015. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le salaire est réduit selon le niveau d'exigences. Les collaborateurs dont le salaire à fin 2015 sera plus bas que le maximum du niveau d'exigences correspondant aux compétences seront transférés avec leur salaire actuel. Une hausse générale des salaires sera octroyée en 2016.

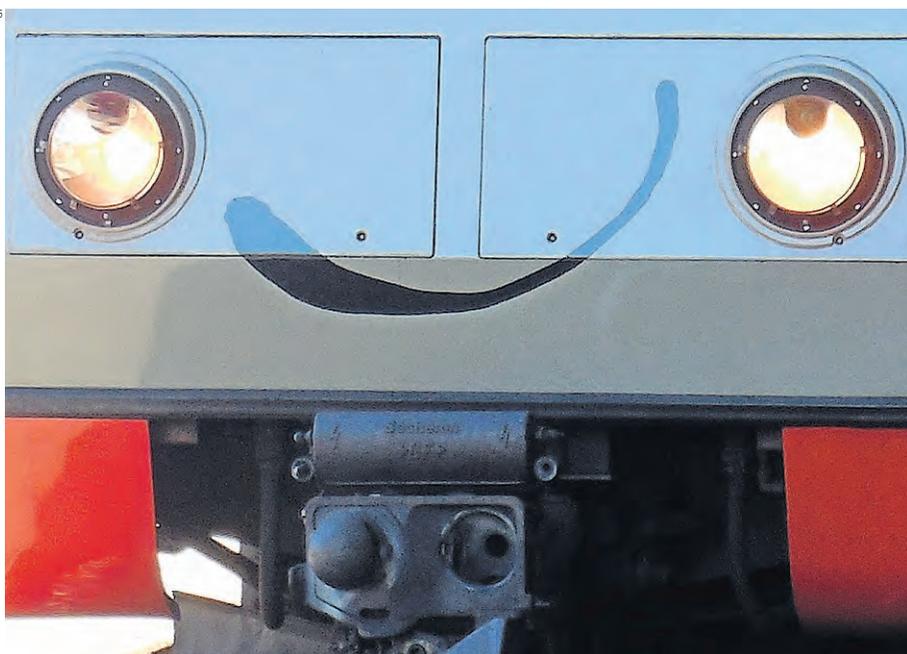
■ Pour les collaborateurs qui sont encore prévus pour des modules de formation en 2014, l'accord est valable par analogie.

## Le SEV reste aux aguets

Ainsi l'introduction et le transfert des profils professionnels Cargo Production peuvent se terminer, même s'il faudra constamment veiller à ce que le contenu soit bien respecté!

SEV

## Photomystère: «Qu'est-ce que c'est?» (de quelle compagnie s'agit-il?)



### Le concours de contact.sev

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

### 40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 6: la gare de Neuchâtel.

Le sort a désigné **Daniel Mock**, domicilié à Saint-Gall et membre de la ZPV Sântis-Bodensee. Il remporte les chèques Reka.

### Conditions de participation:

#### Par carte postale

Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la-nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

#### Par e-mail

Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)

#### Sur Internet

Rendez-vous sur notre site [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch), cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 23 avril 2014